

Art.	Code	Délibération du Conseil communal date	Date d'approbation	Taux	Terme de validité 31 déc.
32	040/364/21	27-11-1972 5- 2-1973	A.R. 28- 3-1973	400 le kW	1973
33	040/364/22	24-11-1969	A.R. 23- 9-1970	10 F le m ³	1974
34	040/364/53	29-11-1971	A.R. 9- 5-1972	1.000 - 2.000 et 5.000	1976
35	040/364/54	29-11-1971	Gr. 25- 2-1972	6 à 60 F par jour	1976
36	040/364/55	27-11-1972	22- 2-1973	15.000 et 6.000	1977
37	040/364/71	24-11-1969	Gr. 13- 2-1970	2 - 1,50 et 1 F le dm ²	1974
38	040/364/72	6-11-1972	29- 1-1973	25 à 65 F par jour	1976
39	040/364/73	29-11-1971	Gr. 25- 2-1972	20 à 80 F par jour	1976
40	040/364/81	27-11-1972	22- 2-1973	6 %	1977
41	040/365/11	4-12-1970	Gr. 5- 2-1971	8, 10 à 31 % cinémas 5-10-13 %	1975
42	040/365/22	29-11-1971	A.R. 9- 5-1972	2,50 %	1976
43	040/365/41	29-11-1971	A.R. 9- 5-1972	2.000.000	1976
44	040/366/22	4-12-1970 27-11-1972 23- 6-1972	D.P. 29- 1-1971 D.P. 14- 1-1973 D.P. 23- 8-1972	2,50 le m ² 480 F par mois divers	1975 1977 1977

Art.	Code	Délibération du Conseil communal date	Date d'approbation	Taux	Terme de validité 31 déc.
------	------	--	-----------------------	------	---------------------------------

42
43
44

040/365/22
040/365/41
040/366/22

29-11-1971
29-11-1971
4-12-1970
27-11-1972

Gr. 5- 2-1971
A.R. 9- 5-1972
A.R. 9- 5-1972
D.P. 29- 1-1971
D.P. 14- 1-1973

6 %
8, 10 à 31 %
cinémas 5-10-13 %
2,50 %
2.000.000
2,50 le m²
480

1976
1977
1975
1976
1976
1977

Art.	Code	Délibération du Conseil communal date	Date d'approbation	Taux	Terme de validité 31 déc.
45	040/366/14				
46	040/366/22	4-12-1970	Gr. 5- 2-1971	200 à 15 F le m ²	1975
47	040/366/25	21- 2-1972	29-12-1972	1 à 5 F	1977
48	040/366/27	24-11-1969	Gr. 13- 2-1970	50, 150 ou 250 par mois	1974
49	040/366/31	4-12-1970	Gr. 5- 2-1971	1.125 à 450 9.000 à 3.000 9.000 à 4.500	1975
50	040/366/32	29-11-1971	Gr. 25- 2-1972	60 F le dm ²	1976
51	040/366/33	15-12-1969	Gr. 17- 4-1970	4,50 - 2,50 et 1 F le m ²	1974
52	040/366/34	29-11-1971	Gr. 25- 2-1972	6 % valeur vénale	1976
53	040/367/11	2-12-1968	Gr. 14- 3-1969	10 p.m.	1973
54	040/367/21	27-11-1972	22- 2-1973	20 F le m ³ × 2 à partir 6 ^e niveau 50 % réduction habitation	1977

Art.	Code	Délibération du Conseil communal date	Date d'approbation	Taux	Terme de validité 31 déc.
55	040/367/32	27-11-1972	22- 2-1973	200	1977
56	040/371/01	27-11-1972	22- 2-1973	1.000	1975
57	040/372/01	27-11-1972	22- 2-1973	5 %	1975
58	040/373/01	loi 27- 6-1972		8 %	
59	040/375/01	27-11-1972	22- 2-1973	100	1977
60		27-11-1972	22- 2-1973	90	1977
73	121/161/01 121/215/01	4-12-1970	Gr. 5- 2-1971	0,60 par mois civil	1975
133	421/180/01	2-12-1968	A.R. 13- 6-1969	remboursement	1973
168	521/161/01	27-11-1972	D.P. 14- 1-1973	400 par an	1974
308	771/161/01	24-11-1969	D.P. 16- 1-1970	10 et 5	1974
311	773/161/01	24-11-1969	D.P. 16- 1-1970	5	1974

Rec

Arti

a) Co

b) Co

c) Ad

Art

Recel

(Voir

Dépx

A

a) 1

b)

si

c

8. — CONSEIL. — COLLEGE.
ADMINISTRATION GENERALE.

	1973	1974
<i>Recettes</i>	1.103.002	1.223.002
	F. + 120.000	

Articles repris :

- a) *Collège* : (62/63/75) ;
- b) *Conseil* ;
- c) *Administration générale* : (64/65/68/69/73).

Art. 72. — Centre mécanographique :

<i>Recettes diverses</i>	+ 50.000
------------------------------------	----------

(Voir texte pages 57-58.)

<i>Dépenses</i>	300.777.689	340.869.068
	F. + 40.091.379	

Articles repris :

- a) *Conseil* :
(23 à 25-33/34/70)
- | | | |
|--|--------------|-----------|
| | 8.531.188 | 9.005.567 |
| | F. + 474.379 | |
- b) *Conseil* :
(26/35/37/38)
- | | | |
|--|-----------|-----------|
| | 5.065.000 | 5.065.000 |
|--|-----------|-----------|

Art. 48. — Assemblée Consultative des Etrangers F. + 100.000

- c) *Administration générale*
Dépenses de personnel
- | | | |
|--|-----------------|-------------|
| | 220.300.000 | 253.180.000 |
| | F. + 32.880.000 | |

Art. — 27 à 31.

(Voir tableau et commentaires y relatifs page 22.)

Dépenses de fonctionnement :

Art. 36/39/43/50/52/59 et

40. — Honoraires	+	810.000
Les paiements concernant les intérimaires du Centre mécanographique seront repris à cet article.		
41. — Bureau d'accueil		
42. — Administratif	+	518.000
(Voir cahier d'explications.)		
49. — Distinctions honorifiques		
51. — Prix d'efficienc		
58. — Frais d'examen	+	1.250.000
En 1974, imputation sur cet article de tous les frais relatifs aux examens (personnel administratif, technique, ouvrier et policier). (Voir diminution du crédit à l'art. 162 Police.)		
61. — Sécurité, embellissement, hygiène des locaux dans des immeubles appartenant à la Ville.		
65. — Centre mécanographique.		
(Voir rapport pages 57-58.)		
68. — Intérêts moratoires.		

	1973	1974
Facturation interne (art. 72) .	9.387.000	11.990.000
	F. + 2.603.000	

Voir tableau page 71 du présent rapport.

Réalisé
1^o Génér
Le Cer
peut être
a) de 19
ques
b) de 19
petit
c) a par
moye
tique
Pour
verra l'
mier pl
du Co
sur :
a) l'ex
de
b) la
qu
du
Si
méca
ment
après
intér
gest
197

2^o
co

INFORMATIQUE.

Réalisation du plan de mécanisation défini en 1969.

1° *Généralités.*

Le Centre mécanographique fut créé en 1949. Son histoire peut être divisée en trois parties :

- a) de 1949 à 1969 : utilisation de machines dites « classiques » à cartes perforées (tabulatrices, calculatrices, etc.).
- b) de 1969 à 1971 : période de transition — utilisation d'un petit ordinateur 360/20 à cartes perforées.
- c) à partir d'octobre 1971 : mise en service d'un ordinateur moyen 4004 dans une configuration avec disques magnétiques.

Pour ses vingt-cinq ans d'expérience, le Centre de Bruxelles verra l'année prochaine se concrétiser la réalisation du premier plan de cinq ans, présenté en 1969 aux sections réunies du Conseil communal, et dont le développement est orienté sur :

- a) l'extension de la mécanisation à l'ensemble des services de l'administration ;
- b) la constitution des grands fichiers sur supports magnétiques qui doivent permettre d'ici 1975 de généraliser l'utilisation du télétraitement.

Si ce premier plan-directeur porte essentiellement sur la mécanisation des applications et s'inscrit dans le prolongement des travaux mécanographiques classiques énumérés ci-après, le deuxième plan-directeur en cours de préparation intéressera plus particulièrement les méthodes modernes de gestion et les travaux d'aide à la décision. Il visera la période 1975 - 1980.

2° *Historique.*

En 1949, la première mission du Centre mécanographique consista dans la tenue de la comptabilité des Régies de gaz et d'électricité et dans la facturation des consommations (ap-

plication qui prit fin en 1964, lors de la suppression du service des Recettes des Régies).

Entretemps, la mécanisation d'autres travaux se poursuit selon le schéma qui suit :

- 1) taxes communales : à partir de 1950 ;
- 2) pensions : 1952 ;
- 3) dette (service des emprunts) : 1962 ;
- 4) traitements et salaires :
 - administration centrale : 1965 ;
 - commune d'Uccle : 1967 ;
 - police de Bruxelles : 1968 ;
 - commune de Ganshoren : 1969 ;
 - instruction publique de Bruxelles : 1973 ;
- 5) affaires électorales :
 - listes électorales depuis 1968 ;
 - convocations électorales depuis 1970 ;
 - liste des jurés d'assises depuis 1972 ;
- 6) comptabilité des dépenses engagées (Contrôle des dépenses) depuis 1968-1969 ;
- 7) propriétés communales : 1969 ;
- 8) collaboration avec le Registre national en vue de faciliter la mécanisation de la population : 1970 ;
- 10) fichier des fournisseurs (contrôles des dépenses) : 1972 ;
- 11) contrôle des recettes : droits constatés : 1973 ;
- 12) Foyer Laekenois et Foyer Bruxellois : en cours actuellement.

D'autres applications sont en voie de réalisation (prévues pour 1974), mais attendent le développement préalable de certaines procédures auxquelles elles font suite :

Il en est ainsi de :

- a) *les recettes communales* : recouvrements de la Caisse com-

b) les dé-
nérale
développ

Un pr
d'être m
des Trav

Il res
des maq

3^e Nou

La r
lisant
modifi
sation

La
et des

De
au C
les fi
alors
vail

D
dire:
« pc
à é
trôl
terr
et
ten

qu
se
l'i

b) *les dépenses communales* : mandatement (comptabilité générale des Finances) et paiement (Caisse), en suite du développement de l'application citée sub. 6.

Un projet de création d'un fichier des immeubles vient d'être mis sur le métier à la demande du Service technique des Travaux publics.

Il reste encore notamment à étudier : la gestion des stocks des magasins, les inventaires, la facturation interne.

3° *Nouvelles conceptions.*

La mise en service, en octobre 1971, d'un ordinateur utilisant des mémoires sur disques magnétiques, entraîne une modification profonde de la philosophie qui préside à l'utilisation des moyens de mécanisation.

La conception des travaux eux-mêmes s'en trouve modifiée et des résultats nouveaux peuvent être obtenus.

De plus en plus, d'ailleurs, les services qui ont recours au Centre d'informatique demandent des renseignements que les fichiers mécanisés permettent d'obtenir automatiquement, alors qu'une gestion manuelle exigerait dans ce but un travail considérable en temps et en main-d'œuvre.

D'autre part, depuis 1972, quatre téléx sont en liaison directe avec l'ordinateur du Registre national pour le secteur « population » et depuis le mois d'août 1973, trois terminaux à écran cathodique situés au Contrôle des dépenses, au Contrôle des recettes et à la Caisse communale, sont reliés directement à l'ordinateur de la Ville, permettant la mise à jour et la consultation des fichiers comptables à distance et en temps réel.

Le principe général qui préside à cette application est que chacun des services « financiers » peut consulter l'ensemble des fichiers. Seul toutefois, le service « propriétaire de l'information » peut en modifier le contenu.

Cette application-test qui sera complètement terminée pour le début de 1974 sera suivie de l'extension du télétraitement

(3 december 1973) — 1888 —

à d'autres secteurs dans lequel celui-ci s'indique particulièrement :

1^{er} semestre 1974 : secteur « personnel » ;

2^{me} semestre 1974 : secteur « population » et fichier « immeubles » ;

1^{er} semestre 1975 : taxes communales ;

2^{me} semestre 1975 : bureaux de liaison.

Il s'agit de mettre à la disposition des utilisateurs, où qu'ils se trouvent, l'utilisation des services de l'ordinateur et l'obtention des informations stockées, que ce soit dans les services décentralisés aux guichets du Centre administratif ou dans les bureaux de liaison.

Cette généralisation du télétraitement qui était, peut-être, une option ambitieuse à prendre en 1969, est aujourd'hui en bonne voie de réalisation.

Le deuxième plan-directeur 75/80 sera présenté en 1974 dans cette optique de développement d'une informatique de qualité, seule capable de justifier les investissements consentis.

9. — PROPRIETES COMMUNALES. INSTALLATIONS MARITIMES.

A. *Propriétés Communales.*

1973	1974
—	—
107.107.001	110.938.001
<hr/>	
F.	+ 3.831.000

Recettes.

Les recettes provenant des propriétés communales peuvent être classées de la façon suivante :

	1973	1974
	—	—
a) divers général :		
Bois de la Cambre (art. 291)	917.000	950.000
Plateau du Heysel (art. 413)	1.054.000	1.090.000
	<hr/>	<hr/>
Sub. Total	1.971.000	2.040.000
b) domaine privé :		
Art. 83	71.460.000	73.720.000
Art. 84	508.000	520.000
Art. 85	1.230.000	1.285.000
Art. 86	2.760.000	2.810.000
	<hr/>	<hr/>
Sub. Total	75.958.000	78.335.000
c) domaine permanent :		
Salle Hôtel Communal de Laeken (art. 71)	325.000	325.000
Domaine permanent bâti (art. 87)	3.675.000	3.678.000
Drink-Hall (art. 88)	1.995.000	6.068.000
	<hr/>	<hr/>
Sub. Total	5.995.000	6.068.000
d) domaine non bâti (art. 89)		
Sub. Total	1.930.000	875.000
e) utilité publique (art. 90)	15.227.000	11.500.000
Palais du Midi (magasins) (art. 91)	1.804.000	1.525.000
	<hr/>	<hr/>
Sub. Total	17.031.000	13.025.000
f) baux emphytéotiques (ar- ticle 92)	4.222.000	10.595.000

dique particu-
 et fichier «in
 ateurs, où qu'il
 ateur et l'obte-
 dans les servie
 ratif ou dans la
 était, peut-être
 : aujourd'hui r
 ésenté en 1974
 informatique de
 nents consenti
 LES.
 S.
 1974
 —
 110.938.000
 831.000
 nales peuvent

Recettes :

Les prévisions de recettes de loyers, redevances et accessoires s'élevont pour l'exercice 1974 à 110.938.000 F au lieu de 107.105.000 F en 1973.

L'augmentation provient en ordre principal de la révision des loyers en application de la clause d'indexation et de la hausse du précompte immobilier supportée par les locataires ainsi que la centralisation des redevances dans la rubrique des baux emphytéotiques.

Pour ce qui concerne les biens acquis pour cause d'utilité publique la diminution résulte de l'évacuation et la démolition d'immeubles en vue de la réalisation de plans particuliers d'aménagement.

Dépenses.

	1973	1974
	—	—
	93.369.000	101.378.800
	F. + 8.009.800	

a) *dépenses de personnel :*

art. 81 à 84	27.500.000	32.700.000
	F. + 5.200.000	

(Voir tableau traitements et commentaires), page 22.

b) *dépenses de fonctionnement*

	61.167.000	66.164.000
	F. + 4,997.000	

Divers général :

Plateau du Heysel (voir espaces verts)	—	—
Bois de la Cambre (voir espaces verts)	—	—

divers art. 1
indexation a
art. 86 . . .
de véhicules art. 1

Su

privé art. 87

de fonctionne
intérieur . . .

compte immobilier

de la Madeleine

compte immobilier

de sous le 1
Beau-Arts, art. 8

compte immobili

de sous le Car
de art. 90 . .

permanen

fonctionnement et
bâtime, art. 9

compte immol
art. 98 . . .

de la Maison
de Laxen, art.

	1973	1974
Honoraires/divers art. 85	750.000	1.350.000
Frais fonctionnement administratif art. 86	500.000	757.000
Frais de véhicules art. 94	25.000	25.000
Sub. Total	<u>1.275.000</u>	<u>2.132.000</u>

Domaine privé art. 87

Frais de fonctionnement et d'entretien	21.750.000	25.687.000
Précompte immobilier art. 95	16.390.000	16.390.000
Salle de la Madeleine art. 88	1.375.000	1.498.000
Précompte immobilier art. 96	202.000	202.000
Magasins sous le Palais des Beaux-Arts, art. 89	20.000	20.000
Précompte immobilier art. 97	130.000	130.000
Garage sous le Cardinal Mercier, art. 90	20.000	20.000
Sub. Total	<u>39.887.000</u>	<u>43.947.000</u>

Domaine permanent :

Fonctionnement et entretien des bâtiments, art. 91	1.300.000	1.300.000
Précompte immobilier / taxes, art. 98	1.120.000	1.120.000
Salles de la Maison Communale de Laeken, art. 60	10.000	10.000
Sub. Total	<u>2.430.000</u>	<u>2.430.000</u>

s, redevances et ass.
110.938.000 F au :

principal de la révisi-
: d'indexation et de
ortée par les locatai-
nces dans la rubri-

is pour cause d'in-
ation et la démoliti-
de plans partiels

73 1074
- -
59.000 101.370
+ 8.009.800

0.000 32.700
+ 5.200.000

1.000 66.160
+ 4.997.000

Utilité publique :

Fonctionnement et entretien des bâtiments, art. 92	3.500.000	3.600.000
Précompte immobilier/taxes diverses, art. 99	13.330.000	13.330.000
Palais du Midi (magasins), article 93	100.000	80.000
Précompte immobilier taxes diverses, art. 100	645.000	645.000
Sub. Total	17.575.000	17.655.000
<i>Facturation interne</i>	4.702.000	2.514.800
	F. —	2.187.200

Dépenses.

Les prévisions pour 1974 s'élèvent à 101.378.800 F au lieu de 93.369.000 F pour l'exercice 1973.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement provient de la hausse des frais de réparation et d'entretien des bâtiments et de celle relative aux honoraires et frais de justice pour la récupération des loyers revenant à la Ville.

PROGRAMME DES TRAVAUX PREVUS
PAR LES PROPRIETES COMMUNALES.

A. — Dépenses extraordinaires.

Le programme des travaux extraordinaires envisagés par le Service des propriétés communales pour 1974 prévoit notamment :

— *Réfections extraordinaires* — *Acquisitions d'immeubles* :
25.000.000F.

Outre les dépenses ordinaires d'entretien et de mises en état des logements, des cages d'escalier et des façades, l'effort sera poursuivi pour réaliser les transformations et les renouvellements d'installations et d'équipements divers. De plus, l'acquisition de biens sera réalisée lorsque l'occasion se présente, dans le but de parfaire certains ensembles immobiliers du domaine privé.

— *Travaux de rénovation.*

1. *Quartier des boulevards du centre* : 67.000.000 F :

La réalisation des travaux de modernisation de grands immeubles à front du boulevard Anspach et de la rue Grétry sera poursuivie en vue de réaliser des logements confortables tout en veillant au respect des normes de sécurité.

2. *Quartier Notre-Dame-aux-Neiges* : 39.200.555 F :

Réalisation du programme des travaux de modernisation des immeubles dans le quartier, et étude en vue de la construction d'un parking en sous-sol place des Barricades comportant plus ou moins quatre cents emplacements.

3. *Quartier de la rue Van Artevelde* : 110.000.000 F :

Exécution du programme de construction de logements dans le quartier et notamment rue Van Artevelde, 73 à 91 et rue Van Artevelde 99 à 163.

4. *Rue aux Laines* : 20.000.000 F :

Crédit prévu pour les études de rénovation et l'acquisition des immeubles contigus au Domaine communal.

5. *Complexe des Vieux conjoints à Haren* : 14.000.000 F :

Réalisation d'un complexe social pour personnes du troisième âge, rue Sainte-Elisabeth.

6. *Divers autres crédits* d'un montant de 105.600.000 F, doivent permettre la réalisation des autres travaux

3.600.000

13.330.000

80.000

645.000

17.655.000

2.514.000

87.200

300 F au lieu

t provient de
es bâtiments
justice pour

7US

ES.

agés par le
oit notam-

immeubles:

décidés par le Conseil communal, notamment au Cirque Royal, à la maison de Bellone, au complexe des Halles des Producteurs, rue du Grand Hospice, rue de la Violette, galerie Bortio et salle de la Madeleine.

B. — Recettes extraordinaires.

Une recette de 92.000.000 F est prévue pour la vente de terrains en vue de la réalisation de logements sociaux dans le quartier de la gare du Nord ainsi que pour la vente publique de terrains à bâtir dans divers lotissements.

*
**

B. — Installations Maritimes.

S.A. du Canal et des Installations Maritimes.

	1973	1974
	—	—
<i>Recettes :</i>		
Art. 145/146	363.887	363.887
Rente annuelle.		
78 ^{me} terme.		
<i>Dépenses :</i>		
Art. 222	525.000	525.000
<i>Annuité (78^{me} terme).</i>		

Recett
Art.
106B
110/1
111bi
113bi

1) A
2) E
3) C
4) A

N
mat

L
serv
tou
rép
de

d'
b

10. — SERVICES GENERAUX.

Facturation interne.

<i>Recettes</i>	1973	1974	<i>Dépenses</i>
Art. :	—	—	Art. :
106B à 109 (1)	5.747.000	6.230.000	(1) 121/128
110/111 (2)	2.540.000	3.500.000	(2) 129/130
111bis/113 (3)	47.355.000	61.258.000	(3) 131/141
113bis/114 (4)	38.060.000	41.240.000	(4) 142/148
	93.702.000	112.228.000	
	F. + 8.526.000		

- 1) Atelier de Lithographie ;
- 2) Economat ;
- 3) Chauffage et électricité dans les bâtiments communaux ;
- 4) Architecture.

Notons que les traitements salaires du service de l'Economat sont repris en 1974 à l'administration générale.

Une étude est en cours afin de faire supporter par les services généraux repris aux fonctions 134/135/137 et 138 toutes les dépenses qui les concernent spécialement et de répartir équitablement cette charge entre tous les services de la Ville.

(Code économique 03 et 08.)

*

**

La division Architecture poursuit ses interventions en vue d'améliorer, de compléter et de sauvegarder la propriété publique de la Ville.

Le Service prévoit d'étudier et d'exécuter en 1974 pour près de 500.000.000 d'ouvrages parmi lesquels il faut citer :

a) *Travaux de restauration d'édifices anciens et aménagements divers :*

Il s'agit principalement, pour une somme de plus ou moins 50.000.000 F :

- de la restauration de l'immeuble 164, rue Haute ;
- de l'entretien des bâtiments et des mobiliers de l'Hôtel de Ville ;
- de la protection contre l'incendie à l'Hôtel de Ville ;
- d'achat et de restauration de bâtiments historiques et d'œuvres d'art ;
- d'intervention de la Ville dans la restauration d'anciennes façades ;
- de la restauration des façades et toitures des immeubles de la place des Martyrs ;
- de la restauration des façades du Musée Schott, 27, rue du Chêne ;
- du nettoyage des façades de l'Ancien Hôtel communal de Laeken ;
- de l'aménagement intérieur de l'ancienne Chapelle des Brigittines ;
- de l'achèvement de la restauration des façades de l'église Saint-Jean-Baptiste au Béguinage ;
- de l'entretien et de la restauration de façades et édifices anciens ;
- nettoyage des façades de la Grand-Place.

b) *Travaux dans les établissements d'enseignement, pour une somme de plus ou moins 300.000.000 F.*

Ces travaux concernent principalement :

- Groupe scolaire du Verregat ;
- Ecole 5/18 — Ommegang ;
- Jardin d'enfants n° 5 ;
- Académie des Beaux-Arts ;

- Lycée Emile Jacqmain ;
- Ecole 39 à Haren ;
- Ecole n° 37/40 à Neder-Over-Heembeek ;
- Athénée de Beyseghem ;
- Crèche Bauwens ;
- Crèche Joséphine-Charlotte ;
- Bibliothèque 14 ;
- Jardin d'enfants n° 22 ;
- Extension du groupe Bockstael ;
- Travaux de sécurité et de protection contre l'incendie.

c) *Travaux divers, pour une somme de 50.000.000 F.*

Il s'agit ici :

- de la construction du Bassin de natation de Haren ;
- du complexe sportif de Neder-Over-Heembeek ;
- de l'aménagement de piétonniers.

d) De plus, à l'ordinaire, la Division Architecture assume pour d'autres services et pour le compte de tiers, des travaux d'entretien qui sont estimés à 100.000.000 F.

FACTURATION INTERNE.

Qu'est-ce, en fait que cette opération comptable qu'on appelle parfois « Dépenses indirectes ».

La méthode comptable adoptée par les pouvoirs publics ne permet pas toujours de ventiler immédiatement les dépenses entre les différentes fonctions.

C'est pourquoi le procédé de la facturation interne a été envisagé.

Actuellement, cette opération est limitée aux services généraux figurant sous la fonction 13, soit :

- Atelier de lithographie ;

- Approvisionnement pour les divers services de l'administration ;
- Service du Chauffage et de l'Electricité dans les bâtiments communaux ;
- Service de l'Architecture et Atelier central.

Les prestations effectuées par ces services doivent, en définitive, figurer sous la fonction qui en profite.

Exemple : le Service des Bâtiments communaux effectue un travail pour l'Instruction publique ; les traitements et les fournitures sont imputés au départ sur la fonction 137 et, en fin d'année, doivent être reportés sur l'Instruction publique, fonction 72 « Enseignement primaire ».

Ces transferts de fonction à fonction s'effectuent en général en fin d'exercice.

En fait, la facturation interne devra avoir une portée plus générale.

Cette procédure comptable pourrait également être appliquée aux recettes ; en principe, on ne le fait pas étant donné que les recettes sont normalement enregistrées soit à la fonction concernée, soit à la fonction 04 pour les impôts ou à la fonction 02 pour les fonds généraux.

Comme l'écrit M. Van Dromme dans son « Plan fonctionnel et économique de la comptabilité communale » :

« La facturation interne n'offre pas ou n'offre que peu d'avantages pour la grande majorité des communes.

» Elle se justifie seulement dans les communes qui doivent absolument connaître, dans le cadre de la gestion politique ou administrative, ou encore dans le cadre d'informations destinées à éclairer les habitants (par exemple, à l'occasion des élections), les dépenses nettes par service ou par fonction.

» Son utilisation se justifie également, dans les administrations communales qui ont créé des services généraux dans le but d'améliorer le fonctionnement des rouages administratifs.

» Les services généraux dont question ci-dessus sont, notamment : le service central d'achats, le garage communal.

le service des bâtiments, etc., qui prestent leurs services pour l'ensemble de l'administration communale.

» Dans la classification fonctionnelle et économique, les services généraux sont groupés sous la fonction 13.

» Une meilleure connaissance des dépenses afférentes à chaque fonction est indispensable pour pouvoir comparer :

1. les dépenses avec les recettes correspondantes des fonctions concernées ;
2. les coûts moyens des fonctions avec ceux des autres communes ;
3. les coûts moyens, d'un exercice à l'autre, par fonction ;
4. les coûts respectifs des diverses fonctions.

» En fait, on se rapproche ainsi du système du prix de revient.

» D'une manière générale, la facturation interne s'effectue à la fin de l'exercice dans le but de ventiler les frais afférents à une ou plusieurs fonctions déterminées. Cette ventilation peut être destinée aux besoins de la gestion interne de la commune ou à la justification de cette gestion vis-à-vis des habitants de la commune. »

La fonction qui transfère une dépense vers une autre fonction enregistre une recette de nature économique 08, alors que la fonction qui doit prendre à sa charge la dépense, l'enregistre sous le code économique 03.

Comme on l'a dit, la facturation interne n'est pas un but en soi, c'est une méthode comptable qui permet de calculer avec plus de précision le coût et le prix de revient des fonctions minimales.

Les prévisions de répartition des dépenses des services généraux ne sont pas faciles à établir :

il faut d'abord que le service général prévoie les travaux qui seront effectués pour les fonctions minimales et en détermine le coût, puis le répartisse sur l'ensemble de ces fonctions.

C'est de cette façon que les services généraux ont prévu leurs dépenses et leurs recettes.

Pendant l'exécution du budget, ces services devront inscrire au jour le jour, les unités techniques produites pour pouvoir les facturer sur la fonction concernée en fin d'exercice.

Il y a lieu de remarquer que, dans la facturation interne, les dépenses perdent leur identification « nature économique » ; en effet, ces frais comprennent non seulement des fournitures, mais aussi des salaires et autres dépenses.

Dans la gestion des crédits, le Conseil communal vote les crédits des services généraux ; la répartition de ces crédits sur les différents services peut être modifiée suivant les nécessités et ne doit pas être sanctionnée par un vote.

Selon les instructions, les communes qui utilisent la facturation interne doivent prévoir les colonnes supplémentaires dans le tableau récapitulatif du budget. En effet, les natures 03 et 08 ne font pas partie des groupes économiques pour lesquels des colonnes ont été prévues dans le tableau récapitulatif du budget-type.

Les totaux des natures 03 et 08 doivent toujours se balancer.

Le cahier d'explications contient le tableau de la répartition des dépenses des services généraux faisant l'objet de la facturation interne.

Foncti

01

10

12

13

30

40

50

70

7

7

7

7

7

7

7

FACTURATION INTERNE

Fonctions :	Recettes ordinaires	Dépenses	
		ordinaires	extraordinaires
01	—	39.000	—
10	—	11.990.000	4.365.000
12	—	2.514.800	474.900
13	111.157.997	2.514.800	—
30/35	—	4.936.200	31.400
40/45	—	490.500	125.700
50/54	—	1.206.800	558.700
70	—	1.401.500	1.120.900
72	—	12.457.300	4.714.200
73	—	8.564.400	5.761.800
74	—	5.808.200	1.194.300
749	—	2.662.800	2.339.700
75	—	677.400	—
76	—	6.812.600	4.888.800
77	—	12.794.800	7.176.100
79	—	210.200	1.941.600
84	—	2.756.200	65.300
940/3	—	436.000	20.900
944/6	—	436.000	20.900
947	—	436.000	59.400
948/949	—	513.800	59.400
96/97	—	163.500	1.000
	111.157.997	77.308.000	34.920.000
Divers	1.070.003		
	<u>112.228.000</u>	<u>112.228.000</u>	

11. — POLICE.

Recettes.

	1973	1974
	—	—
Art. 115 à 126	12.944.669	12.538.429
	F. — 406.240	

(Voir également pages 49/50 Taxes-redevances Art. 47)

Compteurs de stationnement.

Justification des différences importantes :

Art. 117. — Remboursement par des particuliers + 500.000

Art. 119. — Remboursement par les services publics — 300.000

Prévision basée sur les recettes réelles des quatre premiers mois de 1973.

Art. 120. — Terminal raccordé à l'O.C. de la circulation routière (Q/P. des communes) — 212.240

Neuf communes affiliées (19 dans les prévisions de 1973).

Art. 122. — Remboursement par l'Etat des rémunérations des officiers du Ministère public et des employés communaux mis à leur disposition — 194.000

Diminution du nombre d'emplois de secrétaires-adjoints.

Art. 126. — Police Secours (906) . . . — 200.000
Cinq voir article 170 dépenses.

Prévision faite :

1° en tenant compte de l'incidence de nouveaux tarifs ;

2° des recettes des 4 premiers mois de 1973.

Dépenses.

	1973	1974
	—	—
	743.417.150	843.383.700
	F. + 99.966.550	

a) *dépenses de personnel :*

<i>Art. 150 à 159</i>	708.550.000	802.390.000
	F. + 93.840.000	

Voir tableau récapitulatif et commentaires y relatifs page 22.

b) *dépenses de fonctionnement :*

<i>Art. 160 à 170</i>	31.063.150	35.845.100
	F. + 4.781.950	

Justification des différences importantes :

Art. 162. — Frais de fonctionnement administratif — 895.000
(Frais relatifs aux examens imputés à l'article de l'administration générale art. 58.)

Art. 162bis. — Intervention de la Ville dans les repas fournis à la Police de la division centrale + 800.000

Le crédit permettra l'application des prix pratiqués au centre Administratif.

Art. 163. — Masse d'habillement . . . + 3.837.500

Art. 166. — Frais de fonctionnement technique + 912.000

Art. 167. — Frais d'entretien et de fonctionnement des bâtiments — 150.000

Art. 169. — Frais d'exploitation des véhicules (voir cahier d'explication) + 970.000

Art. 170. — « 906 » Police secours . . — 650.000

(Voir recettes art. 126.)

La prévision de 1973 tenait compte de la dépense à effectuer en vue de renouveler le système d'enregistrement.

Divers.

Art. 172. — Subvention pour l'enlèvement et l'hébergement des animaux abandonnés + 42.400

Facturation interne.

	1973	1974
Art. 177	3.634.000	4.936.200
	F. + 1.302.200	

Voir tableau récapitulatif rubrique 10, page 71 (F 30).

**

Budget extraordinaire.

Art. 181. — Parc de Bruxelles + 4.000.000

L'ancien poste de police du Parc de Bruxelles ayant été démoli par suite des travaux du métro, la construction d'un nouveau poste de police s'impose pour la surveillance de la zone neutre : Parlement, Ministères, etc.

Art. 182. — Création d'un 2^{me} chenil . . + 2.000.000

L'implantation d'un chenil pouvant abriter une quinzaine de chiens pour la surveillance du 2^{me} district.

(Surveillance du Parc d'Osseghem, de la Cité Modèle, des abords du canal de Willebroek, des nombreux autres endroits des 7^{me}, 8^{me}, 9^{me} et 10^{me} divisions.)

Le dossier est à l'étude aux Propriétés communales ; toutefois il n'y aurait de la part de ce service, aucune objection pour l'implantation d'un 2^{me} chenil dans le Parc forestier de Bruxelles 2.

12. — POMPIERS.

Nonobstant le transfert de ce service à l'agglomération de Bruxelles, les charges pensions des membres du corps des sapeurs pompiers de la Ville de Bruxelles sont supportées par notre administration.

Art. 186bis. — (+ 6.000.000 par rapport à 1973).

13. — COMMUNICATION - VOIRIE EGOUTS - URBANISME.

Recettes.

	1973 —	1974 —
13A. Communications . . .	59.805.001	114.796.521
13B. Voirie	11.550.127	12.085.434
13C. Egouts	27.370.578	35.592.184
13D. Plan, urbanisme, lutte contre les taudis . . .	2.010.001	10.001

(3 december 1973) — 1906 —

Dépenses.

	1973 —	1974 —
13A. Communications . . .	56.631.736	109.522.986
13B. Voirie	149.476.028	174.052.517
13C. Egouts	120.505.744	148.688.710
13D. Plan, urbanisme, lutte contre les taudis . . .	64.426.626	67.201.126

A. — COMMUNICATIONS.

Recettes :

<i>Art. 136.</i> — Auto-Taxis (remboursement par l'Agglomération)	2.100.000
<i>Art. 139.</i> — E5	8.591.250
<i>Art. 141.</i> — E5	2.400.000
<i>Art. 141bis.</i> — E5	2.400.000
<i>Art. 140.</i> — Métro (axe Nord/Sud) . .	75.000.000
<i>Art. 141.</i> — B1	23.200.000
<i>Art. 142.</i> — S.I.V.A.	5.000
<i>Art. 143.</i> — S.N.C.V.	1
<i>Art. 144.</i> — S.T.IB.	3.500.000
	<hr/>
	114.796.251

Dépenses :

<i>Art. 214.</i> — E5	8.591.250
<i>Art. 218bis.</i> — E5	2.400.000
<i>Art. 215.</i> — Métro (axe Nord/Sur) . .	75.000.000
<i>Art. 216.</i> — B1	23.200.000
<i>Art. 221.</i> — S.N.C.V.	331.736
	<hr/>
	109.522.986

B. — VOIRIE (Voies publiques).

Recettes :

	1973	1974
	—	—
(Art. 127 à 135)	11.550.127	12.085.434
	F. + 535.307	

<i>Dépenses</i>	148,476.028	174.052.517
	F. + 24.576.489	

Dépenses.

a) *dépenses de personnel*

Art. 197 à 190	21.025.000	24.100.000
	F + 3.075.000	

Voir tableau parge 22 et commentaires y relatifs.

b) *dépenses de fonctionnement*

Art. 187 à 190	120.662.000	139.775.040
	F + 19.113.040	

c) *dépenses « dette »*

Art. 217 à 220	6.964.028	9.686.977
	F + 2.722.949	

Voir tableau récapitulatif pages 29/30/31.

d) *facturation interne :*

Art. 223	825.000	490.500
	F. — 334.500	

Voir tableau page 71 (F 40).

1974
—
109.522.986
174.052.517
148.688.710
67.201.120

2.100.000
8.591.250
2.400.000
2.400.000
75.000.000
23.200.000
5.000
1
3.500.000
114.796.251

8.591.250
2.400.000
75.000.000
23.200.000
331.736
109.522.986

Sont groupés sous cette rubrique outre les frais de traitement et salaire, les dépenses de fonctionnement, inhérents au service de la voirie, les recettes et dépenses suivantes :

— les travaux pour compte de particuliers :		
— recettes 128	500.000	
— dépenses 206	500.000	
— les permissions de voirie (recettes 120 : 1.500.000	+ 475.000	

Majoration due à l'augmentation du nombre de permissions de voirie et de l'application de l'index :

— l'entretien des voies publique (achat matériel, divers) article dépenses 197 : 3.200.000	+ 500.000	
---	-----------	--

Le service du pavage est requis de plus en plus fréquemment et doit disposer du matériel adéquat :

— le repavage des tranchées :		
— recettes 132	2.600.000	
— dépenses (pour compte de tiers) — 198	2.000.000	
— les trottoirs et la recoupe des trottoirs :		
Dépense 199	600.000	
Dépense 200	100.000	
Dépense 202	4.600.000	
— les revêtements spéciaux des voies publiques art. 202 (10.000.000)	+ 1.000.000	
Art. 22	+ 1.000.000	

La surface de revêtement spéciaux augmente de 30000 m² par an, d'où augmentation des dépenses d'entretien.

Art. 203. — (4.500.000) + 500.000

Tapis asphaltique — (pose et fourniture)
Le crédit majoré s'avère indispensable étant donné qu'il est nécessaire de prévoir un profilage préalablement à la pose du tapis.

— l'éclairage de voies publique à l'électricité (art. 207) + 68.000.000

Majoration sensible due à l'augmentation des dépenses d'exploitation ; accroissement d'année en année des amortissements sur toutes les installations réalisées ; application de la T.V.A. au taux de 14 % sur la totalité de la facturation + 4.000.000

— La réglementation de la circulation (frais exposés par Sibelgaz) art. 208 22.898.040 + 13.398.040

Adaptation de la prévision aux dépenses réelles. Une modification budgétaire doit être introduite pour les exercices 1972 et 1973).

— les barrières Nadar :
— Recettes 135 500.000
— Dépenses 209 450.000

— les tunnels pour piétons :
— Recettes 134 60.000
— Dépenses 210 350.000

— les ponts et viaducs (Dépense : 205) 280.000

— les horloges publiques (Dépenses : 211) 50.000

— les abris pour voyageurs de transports en commun (Dépenses 213) 485.000

es
le
la
:
500.000
500.000
:
+ 475.000
:
+ 500.000
:
2.600.000
2.000.000
600.000
100.000
4.600.000
1.000.000
+ 1.000.000

12. C. — EGOUTS

- + travaux pour compte de particulier (art. 801 dépenses) ;
- + chalets d'aisance (art. 802 dépenses).

Recettes.

	1973 —	1974 —
Art. 363 à 367	27,370.578	35.592.184
	F + 8.221.606	

Justification des différences importantes.

- 1) Art. 364. — Recettes diverses — 600.000
 - 2) Intérêts et amortissement des emprunts à charge de l'Etat + 8.821.606
- Voir tableau récapitulatif pages 29/30/31.

Dépenses.

	1973 —	1974 —
	120.505.744	148.688.710
	F + 28.182.966	

a) *Dépenses de personnel.*

Art. 788 à 791	35.600.000	39.800.000
	F + 4.200.000	

Voir tableau page 22 et commentaires y relatifs.

b) *Les dépenses de fonctionnement :*

Art. 792 à 802	41.375.000	49.660.000
	F + 8.285.000	

Justification des différences importantes.

801 dépenses:

1974
—
35.592.104
3.221.606

— 600.000
+ 8.821.606

1974
—
148.688.710
82.966
39.800.000
30.000

49.660.000
5.000

1) *Service des égouts :*

<i>Art. 794</i>	+	550.000
<i>Art. 795</i>	+	250.000
<i>Art. 796.</i>		

2) *Entretien du voûtement de la Senne et des siphons place Saintcetelette* — 600.000
(Voir art. 364 en recettes page 79.)

Art. 797.

3) *Réfection d'égouts vétustes (et extension d'ouvrages existants)* + 7.000.000

Le crédit a été augmenté en raison de la hausse des salaires et du prix des matériaux. Aux travaux scindés en plusieurs chantiers, il y a lieu d'ajouter une reconstruction d'urgence, *par voie souterraine*, rue Marie-Christine.

Voir cahier d'explications.

4) *Entretien et curage des collecteurs* + 1.000.000
Voir cahier d'explications.

c) *Dépenses « dette ».*

	1973	1974
<i>Art. 803 à 806</i>	43.530.744	59.228.710
	F + 15.697.966	

Voir tableau récapitulatif pages 29/31 (F 94).

d) *Facturation interne.*

<i>Art. 807</i>	436.000
---------------------------	---------

Voir tableau récapitulatif page 71 fonction 947).

Voir remarque page 125.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT,
EXTENSION DU RESEAU DES EGOUTS
ET DE LA VOIRIE.

PROGRAMME DES TRAVAUX ENVISAGES POUR 1974.

(Voir également pages 84 à 92.)

La participation de la Ville dans les travaux des intercommunales qui poursuivent l'assainissement du territoire de l'agglomération (Woluwe, Maelbeek, Molenbeek, Senne), s'élèvera cette année à 50.400.000 F.

Le voûtement de la Senne au delà du pont Van Praet est prévu jusqu'à la chaussée de Buda ; la première tranche à payer par la Ville s'élèvera à 50.000.000 F.

— Collecteur de Haren — 5 ^{me} tronçon — 2 ^{me} partie (passage sous les voies de la gare de Haren-Sud), plus prolongement du collecteur de la rue Pré-aux-Oies à la station de de Haren-Sud (Travaux exécutés avec subsides)	38.000.000
— Collecteur du Drootbeek (crédit reporté). Ces travaux seront effectués par l'intercommunale du Molenbeek-Pon:beek, dont la Ville est tributaire	10.000.000
— Egout rue du Dobbelenberg (crédit reporté)	14.000.000

Crédits pour travaux :

Voiries et extension du réseau d'égout rendues possibles par la mise en service du collecteur de Haren — 4 ^e et 5 ^e tronçons (1 ^{re} partie)	60.000.000
---	------------

Avenue de Versailles — prolongée entre le Laskouter et le Kruisberg (égouts et voirie) ; ces travaux dépendent des possibilités d'acquisition des emprises	15.000.000
--	------------

Quartier rue F. Vekemans :

Travaux d'égouts ou de voirie qui dépendent de l'acquisition d'emprises 10.000.000

Quartier rue de Heembeek :

Travaux de voirie qui dépendent de l'acquisition des emprises 8.000.000

Mise en valeur du quartier du Mutsaerd :

Voirie et égout chaussée Romaine — construction d'un égout définitif et amélioration du revêtement de la voirie 8.000.000

Parvis du cimetière de Bruxelles — Travaux de voirie et d'égouts (demande de subsides est introduite) 6.500.000

Rénovation du quartier Nord — déviation des collecteurs et remplacement de l'aqueduc de décharge de la Senne — Crédit reporté — quote-part de la Ville (l'adjudication a eu lieu) 10.000.000

Construction d'égouts dans le quartier du Marly e.a. : le collecteur de la chaussée de Vilvorde — 1^{re} et 2^{me} parties (entre le siphon du Marly, l'avenue A. Van Oss, y compris la rue de Ransbeek. Crédit reporté et majoré (l'intervention de l'Etat sera sollicitée) . . . 81.000.000

Aménagement de voiries dans le quartier du Marly (avenue du Marly et A. Van Oss, rue de Ransbeek) — une demande de subsides sera introduite 19.000.000

Lutte contre les taudis 12.000.000

Ancienne Usine à Gaz — travaux divers 2.000.000

Rénovation du quartier de la gare du Nord. Aménagement de voiries, égouts et canivaux (l'adjudication a eu lieu) 70.000.000

Il faut également signaler les dépenses importantes destinées à maintenir en bon état ou à améliorer les installations de voiries.

Elles représentent un total d'environ 50.000.000 F (y compris le maintien en bon état des égouts sur tout le territoire), dont une partie intéresse le budget ordinaire.

13. — PLAN. — URBANISME LUTTE CONTRE LES TAUDIS.

(Parc Du Kluyts : voir espaces verts pages 111 et suivantes.)

Recettes.

1973	1974
2.010.001	10.001
F — 2.000.000	

Suppression de la prévision à l'article 411 sous-location au World Trade Center

— 2.000.000

Dépenses.

63.330.000	65.538.500
F + 2.208.500	

a) *dépenses de personnel.*

Art. 857 à 861	20.975.000	19.275.000
	F + 3.950.000	

Voir tableau page 22 et commentaires y relatifs.

b) *Dépenses de fonctionnement.*

20.975.000	19.275.000
F — 1.700.000	

Justification des différences importantes :

- 1) *Art. 866. — Quartier Gare du Nord — honoraires* — 1.200.000

La diminution de la prévision est due au fait que les dépenses relatives à la mission du Bureau de Coordination des travaux du Nord (en 1973) ne seront plus nécessaires en 1974.

- 2) *World Trade Center — location* — 500.000

Pour l'année 1974 nous avons prévu uniquement la location de superficies dans le socle.

- c) *Dépenses dette* (parc du Kluyt voir espaces verts pages 111 et suivantes.)

- d) *Facturation interne.*

1973	1974
—	—
205.000	163.500
F — 41.500	

Voir tableau page 71 (F 96/97).

**PROGRAMME PREVU
PAR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Le projet de budget pour l'année 1974 repose essentiellement sur une double classification, l'une fonctionnelle et l'autre économique (voir commentaires pages 0/5bis - 6/bis).

Le Service des Travaux publics a justifié les crédits demandés dans le cahier d'explications.

Nous avons estimé souhaitable de détailler longuement l'usage qui sera fait des crédits de dépenses extraordinaires.

En ce qui concerne les travaux « assainissement — extension du réseau des égouts et de la voirie », veuillez consulter les pages 81 et 82.

LOGEMENT — AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME

Parmi les différents crédits prévus pour les investissements, la rubrique des expropriations, dans le cadre de la rénovation urbaine et de la lutte contre les taudis, intervient pour un montant total de 577.200.000 F qui permettra la poursuite de la politique foncière dans divers quartiers de la Ville dans le cadre de la rénovation urbaine, de la lutte contre les taudis, des travaux de voirie et autres subséquents aux réalisations dans ces quartiers.

Les expropriations ou acquisitions relatives à la rénovation urbaine et à la lutte contre les taudis ainsi qu'aux travaux de voirie et autres se rapportent aux quartiers suivants :

Radi
Que
Diac
Chr
Dan
Léo
Rue
Sor
Pet
Res
Ru
|
Me
So
Tr
Z
|
V
R
N
|

Quartiers	Rénovation urbaine Expropriation ou acquisition d'immeubles	Travaux de voirie et études et autres	Total
Radis-extension . . .	25.000.000	3.000.000	28.000.000
Querelle	2.500.000	8.000.000	10.500.000
Dinant-Hôpital . . .	15.000.000	2.000.000	17.000.000
Chaufferette	5.000.000	1.000.000	6.000.000
Damier-rue Neuve . .	20.000.000	—	20.000.000
Léopold	5.000.000	200.000	5.200.000
Rue d'Assaut	75.000.000	—	75.000.000
Nord-Est	5.000.000	—	5.000.000
Potiers-extension . .	24.000.000	—	24.000.000
Remblai	60.000.000	—	60.000.000
Rue de Laeken - boul. E. Jacqmain .	50.000.000	—	50.000.000
Marolles	15.000.000	—	15.000.000
Samaritaine	15.000.000	—	15.000.000
Twyeninck	2.000.000	—	2.000.000
Zone industrielle rive gauche du canal . .	5.000.000	—	5.000.000
Versailles prolongé .	15.000.000	—	15.000.000
Rue de Ransbeek . .	5.000.000	—	5.000.000
Nord	100.000.000	76.500.000	176.500.000
Nouveaux	40.000.000	—	40.000.000
			<hr/> 572.200.000

Expropriations ou acquisitions d'immeubles
dans le cadre de la lutte contre les taudis
pour tous les quartiers énumérés ci-dessus F 5.000.000

Soit au total . F 577.200.000

Ci-après, quelques commentaires au sujet des crédits relatifs à ces divers quartiers :

Quartier Radis-extension :

— Expropriations	F	25.000.000
— Travaux de voirie		3.000.000
		<hr/>
Soit au total . F		<u>28.000.000</u>

Le plan d'expropriation ainsi que le plan particulier d'aménagement de ce quartier ont été approuvés par l'arrêté royal du 24 juillet 1968.

Ce plan englobe le plan d'expropriation, approuvé par l'arrêté royal du 27 juillet 1961 pour lequel un arrêté d'insalubrité a été obtenu en date du 7 novembre 1961. La quasi totalité des immeubles compris dans cette première zone ont été acquis ou expropriés.

Ce même plan de destination prévoit la construction d'une école en remplacement de l'école n° 5, sise rue des Fleuristes, 24, et d'immeubles sociaux qui sont réalisés actuellement par la Société Sorelo.

La première phase est quasi achevée par la Société Sorelo et porte sur cent quarante logements, ainsi que la construction de cent trente-trois emplacements de parking dont cent et quatre en sous-sol et vingt-neuf en surface.

Il est à noter que les intentions du Collège seraient de revoir le plan de ce quartier en vue de réduire le nombre d'immeubles à exproprier notamment à front du boulevard du Midi et des rues des Fleuristes et des Tanneurs. Ce nouveau projet est en cours d'étude.

Quartier Querelle :

— Expropriations	F	2.500.000
— Travaux de voirie		8.000.000
		<hr/>
Total . F		<u>10.500.000</u>

Le plan des expropriations de ce quartier a été décrété par arrêté royal du 23 octobre 1963 et comprend tous les immeubles des îlots situés entre les rues du Lavoir, des Tanneurs, de la Querelle, Vanderhaegen et Terre-Neuve.

Toutes les expropriations sont réalisées. Le crédit sollicité est nécessaire pour couvrir de nouvelles indemnités ou la majoration d'indemnités éventuelles qui seraient accordées par le Tribunal pour des expropriations actuellement en révision.

Les travaux de voirie qui seront à charge de la Ville consisteront en l'exécution de la nouvelle rue de la Querelle et d'une partie de la rue Vanderhaegen.

Le complément des travaux de voirie pourra être exécuté lors de la réalisation de la seconde phase.

*
**

Quartier Dinant-Hôpital :

— Expropriations	F	15.000.000
— Travaux de voirie		2.000.000
		<hr/>
Total . F		<u>17.000.000</u>

Le plan particulier d'aménagement et le plan des expropriations ont été approuvés par arrêté royal du 25 février 1964.

Le crédit est destiné principalement à acquérir des immeubles qui seraient offerts en vente publique ou de gré à gré dans la zone comprise entre la rue de l'Hôpital et la rue de Villers.

En outre, il permet l'acquisition ou l'expropriation d'immeubles qui seraient reconnus nécessaires pour la réalisation du plan particulier d'aménagement.

Le crédit sollicité pour les travaux de voirie vise les travaux de voirie partiels et les frais d'étude qui en résultent.

*
**

Quartier de la Chaufferette :

— Expropriations	F	5.000.000
— Frais d'études		1.000.000
		<hr/>
Total . F		<u>6.000.000</u>

Un arrêté ministériel d'insalubrité en date du 27 novembre 1963 a reconnu insalubre un ensemble d'immeubles comprenant vingt et une parcelles toutes situées à front de la rue de la Chaufferette, des impasses aux Huîtres et Madrille et rue du Marché au Charbon.

Jusqu'à ce jour treize immeubles ont pu être acquis à l'amiable.

Le crédit sollicité serait utilisé pour l'acquisition des immeubles restants ou proches qui seraient exposés en vente publique ou à vendre de gré à gré et nécessaires à la rénovation du quartier.

Le crédit pour frais d'études servirait principalement à l'examen des réalisations qui pourraient se faire sur les terrains nus des immeubles acquis, dans le cadre de l'aménagement des abords de la rue de la Chaufferette.

*
**

Quartier Damier-rue Neuve :

— Expropriations F 20.000.000

La réalisation du plan particulier d'aménagement et d'expropriation, approuvé par arrêté royal du 13 février 1969 entre dans sa phase finale de réalisation.

Le crédit sollicité permettra de parfaire les expropriations ainsi que de réaliser certaines emprises dans les rue aux Choux et du Canon.

*
**

Quartier Léopold :

— Expropriations F 5.000.000

— Frais d'études 200.000

Total . F 5.200.000

Ce crédit est à maintenir compte tenu de la nouvelle affectation du quartier que l'Etat destine à l'extension des Communautés Européennes et qui pourrait entraîner des expropriations.

*
**

Rue d'Assaut-élargissement :

— Expropriations F 75.000.000

Le plan particulier d'aménagement « Quartier de la rue d'Assaut » prévoit l'élargissement à quinze mètres de cette rue.

Le crédit sollicité permettra de faire face aux acquisitions ou expropriations qui seront réalisées sur le tracé de cette importante voie d'accès au centre de la Ville.

*
**

Quartier Nord-Est :

— Expropriations F 5.000.000

Le montant de ce crédit devra couvrir une partie des expropriations dans le cadre de la réalisation de l'aboutissement de l'E5.

*
**

Quartier Potiers-Extension :

— Expropriations F 24.000.000

Dans le cadre des études pour la zone comprise entre les boulevards Anspach, Maurice Lemonnier, place Anneessens les rues de la Verdure, t'Kint, place du Jardin aux Fleurs, les rues des Chartreux, Plétinckx, Saint-Cristophe et des Riches Claires, il est à prévoir que l'assainissement des îlots compris entre les rue de la Verdure, d'Anderlecht et le complexe de « Philips » nécessitera une libération complète du sol.

En effet, la majeure partie des immeubles situés dans ces îlots sont inhabitables et voués à la démolition.

Le crédit sollicité permettra d'acquérir les immeubles situés entre les rues d'Anderlecht, de la Verdure, du Vautour dont les terrains nus sont destinés à l'achèvement du complexe « Potiers » du Foyer Bruxellois.

*
**

Quartier du Remblai :

— Expropriations F 60.000.000

Le plan particulier d'aménagement et le plan d'expropriations de l'îlot compris entre la rue Haute, le boulevard du Midi, la rue du Remblai et le complexe du Foyer Bruxellois ont été soumis au Conseil communal et envoyés à l'approbation de l'Autorité supérieure.

Ils tendent à permettre de compléter le complexe du Foyer Bruxellois en la création d'une nouvelle rue entre la rue du Remblai et la rue Haute en vue d'accélérer l'arrivée des ambulances à l'Hôpital Saint-Pierre.

*
**

Quartier rue de Laeken-boulevard Emile Jacqmain :

— Expropriations F 50.000.000

Le projet de plan particulier d'aménagement et le plan des expropriations sont en cours d'étude.

Le projet de plan de destination prévoit une nouvelle organisation des îlots et pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir ou d'exproprier la majeure partie des immeubles.

Le crédit sollicité permettra d'exécuter la première phase des acquisitions et d'acquérir les immeubles qui seraient exposés en ventes publiques ou de gré à gré.

*
**

Quartier des Marolles :

— Expropriations F 15.000.000

Le quartier des Marolles comprend les îlots situés entre les rues Haute, Wynants, boulevard de Waterloo et les rues Dumonceau, aux Laines, de Montserrat et de l'Abricotier.

L'étude de rénovation du quartier est en cours et il est prévu qu'un plan particulier d'aménagement et un plan d'expropriation seront présentés incessamment au Conseil communal.

De l'examen de ce quartier, il appert que des parties d'îlots devront être renouées et en vue de cette réalisation, il sera nécessaire d'entamer des expropriations, notamment à l'intérieur des îlots.

Le crédit sollicité permettra de compléter le subside spécial que l'Etat compte attribuer à la Ville dans le cadre d'une opération pilote.

*
**

Quartier de la Samaritaine :

— Expropriations F 15.000.000

Le quartier de la Samaritaine est compris entre les rues Haute, J. Stevens, des Minimes et de l'Epée.

Dans le cadre de la rénovation de ce quartier, il sera nécessaire d'acquérir certains immeubles en vue de les restaurer et de les rendre habitables de telle manière que les habitants du quartier puissent s'y maintenir dans une certaine mesure.

Les études sont en cours.

*
**

Zone industrielle de la rive gauche du canal :

— Expropriations F 5.000.000

En attendant l'arrêté royal d'approbation, le montant de 5.000.000 F est destiné à couvrir toutes les cessions amiables possibles.

*
**

Plan revoyant et étendant le plan du quartier de l'avenue de Versailles prolongée :

— Expropriations F 15.000.000

En attendant la sortie de l'arrêté royal, approuvant le plan dont question, sont possibles, dès maintenant, toutes les cessions amiables et d'éventuelles expropriations entrant dans le cadre du plan de l'avenue de Versailles prolongée, approuvé par l'arrêté royal du 12 septembre 1967.

*
**

Aménagement de la rue de Ransbeek :

— Acquisitions F 5.000.000

L'indispensable élargissement de la rue de Ransbeek entraîne la nécessité de l'acquisition d'une série d'emprises.

En attendant ces arrêtés royaux d'approbation du plan de la zone industrielle de la rive gauche et du plan revoyant et étendant le plan du quartier de l'avenue de Versailles prolongée, des acquisitions amiables sont seules possibles.

**

Quartier Nord :

— Expropriations F 100.000.000

— Travaux de voirie 20.000.000

— Socle en relation avec les constructions du Foyer Laekenois et du Foyer Bruxellois et passerelles de liaison 40.000.000

— Socle et équipements dans l'îlot Héliport . 3.000.000

— Démolitions 10.000.000

— Frais d'étude de réalisation 3.500.000

Total . F 176.500.000

Expropriations F 100.000.000

Le service poursuivra, dans le cadre du plan particulier d'aménagement, approuvé par arrêté royal du 17 février 1967, les dernières acquisitions, dont la plupart seront menées judiciairement.

La politique d'acquisitions de 1974, consistera, tout comme en 1973, à acquérir ou exproprier des immeubles au sein d'îlots dont la Ville est largement propriétaire et ce, dans le but de favoriser les promotions.

Travaux de voirie F 20.000.000

Au cours de 1974, il y aura lieu d'aménager des voiries d'accès aboutissant aux îlots pour lesquels une promotion s'est manifestée.

Il s'agira de la rue willem De Mol, de la rue willem De Mol prolongée et de la rue du Peuple.

Un poste important couvre également le déplacement et le placement de diverses canalisations (égout*, locaux, canalisations croisant les voiries de l'Etat, alimentation des nouveaux ensembles).

Socle en relation avec les constructions du Foyer Laekenois et du Foyer Bruxellois et passerelles de liaison F 40.000.000

Vu la progression de la construction de cinq immeubles du Foyer Laekenois, il s'avère indispensable de passer à la construction du socle attendant à ces immeubles et les reliant harmonieusement.

Sont également prévues une passerelle reliant le Foyer Laekenois et le Foyer Bruxellois, au-dessus de la chaussée d'Anvers, et une passerelle reliant le Foyer Bruxellois et la R.T.T.

Construction d'un socle et de ses équipements dans l'îlot « Hélicoptère » F 3.000.000

Cette somme est destinée à l'étude du plan-masse de la partie de l'îlot restant propriété de la Ville, de même qu'à des premiers aménagements de zones vertes.

Démolition d'immeubles F 10.000.000

Les travaux de démolition seront poursuivis aux fins de créer de nouvelles possibilités de promotion.

Ils viseront surtout la démolition des nombreux immeubles vidés par les habitants et ne pourront plus servir au relogement.

*(Voir pages 81-82.)

Frais d'études de réalisation F 3.500.000

Il s'agit d'études diverses spécialisées (aménagement de la dalle supérieure, circulation, études urbanistiques détaillées d'îlots particuliers, animation de la dalle...)

Ce montant couvre également les études d'implantation de bâtiments communautaires.

*
**

Quartier nouveaux :

— Acquisitions, expropriations et frais accessoires F. 40.000.000

Dans le domaine de l'aménagement de quartiers nouveaux, seront acquis, dans le cadre des plans d'aménagement ou d'alignement, approuvés ou à l'étude, en dehors de ceux cités ci-avant, les biens exposés en vente publique ainsi que les immeubles proposés à la Ville par les propriétaires.

Différentes emprises seront réalisées conformément aux plans d'alignement décrétés.

*
**

Expropriations ou acquisitions d'immeubles dans le cadre de la lutte contre les taudis . F 5.000.000

Dans le cadre de la lutte contre les taudis pour les divers quartiers énumérés ci-avant, soit :

- Radis-extension,
- Dinant-Hôpital,
- Chauffferette,
- Léopold,
- Damier-Rue Neuve,
- Potiers-extension,

- Remblai,
- rue de Laeken-boulevard Emile Jacquain,
- Marolles,
- Samaritaine,
- Neder-Over-Heembeek et Haeren,

des acquisitions ou expropriations doivent être réglées conformément à la loi modifiée du 7 décembre 1953, qui prévoit des subsides à charge de l'Etat, dont le montant est égal à la différence entre le coût total de l'acquisition ou de l'expropriation de l'immeuble reconnu insalubre et la valeur du terrain nu.

En conséquence, cette opération doit être comptabilisée séparément des autres acquisitions.

14. — BOURSE DES FONDS PUBLICS, BOURSE AUX MARCHANDISES

Recettes :

	1973	1974
<i>Art. 165/166/168 . . .</i>	7.200.000	7.200.000

Dépenses :

<i>Art. 258/259/260/261/270</i>	3.425.000	3.845.000
<i>272/277</i>	3.425.000	3.845.000
	F + 420.000	

A. — Bourse des Fonds Publics.

En fait, le genre des frais annuels d'entretien est identique. La majoration des dépenses est due principalement à l'augmentation des salaires et des prix des matériaux.

Le loyer de la Bourse des Fonds Publics reste fixé à 4.000.000 de francs car les aménagements n'ont pas encore été effectués et les inconvénients des travaux du métro subsistent. (Une demande de majoration du loyer a été proposée par le Service des Finances ; toutefois, celle-ci a été refusée par le Ministre des Finances en date du 7 décembre 1972).

B. — Bourse aux Marchandises.

Etant donné que le transfert ne s'effectuera pas au 1^{er} janvier 1974, le montant des frais courants est jugé suffisant.

Les recettes diminuent d'année en année car le nombre de fréquentations est en régression.

Une augmentation du prix des abonnements pourrait être envisagée pour l'exercice 1975 après le transfert en la Salle de la Madeleine.

Une dépense au budget extra sera prévue pour couvrir les frais d'aménagement des installations de la R.T.T. et du local nécessaire à entreposer les documents administratifs.

15. — MARCHES

Recettes :

1973	1974
—	—
10.800.001	22.600.001
F + 11.800.000	

A. *Marché (divers).*

Art. 167/169	800.001	600.001
	F — 200.000	

Voir également art. 44 (040 /366/11) droits de place —
Marchés de plein air.

B. *Marchés de gros.*

1973	1974
10.000.000	22.000.000
F + 12.000.000	

La prévision pour l'exercice 1974, correspond à l'exploitation pour une année entière.

Dépenses :

A. *Marchés divers :*

Art. 262 à 265 271/274
/276

4.494.000	4.337.000
F — 157.000	

Sont repris, à ces articles, le 1/3 des dépenses personnel du service des Marchés soit :

— 1973	11.800.000	=	3.934.000
	3		
— 1974	11.900.000	=	3.967.000
	3		

et les dépenses de fonctionnement, soit :

— 1973	560.000
— 1974	370.000

B. *Marchés de gros de Bruxelles :*

Art 270/bis/273/275/278

11.866.000	11.833.000
F — 33.000	

a) dépenses de personnel :		
— 1973	7.866.000	
— 1974	7.933.000	
	1973	1974
	—	—
b) dépense de fonctionne- ment	4.000.000	3.900.000
	F — 100.000	

**

Marché de gros de Bruxelles.

Le nouveau Marché de gros de Bruxelles a été inauguré le 2 mai 1973 et a ouvert ses portes le lendemain.

Son succès fut immédiat : tous les magasins et carreaux de vente furent occupés et le bureau des Marchés se vit contraint d'installer cent vingt grossistes et producteurs sur les parkings pour la vente sur camions, faute de place à l'intérieur des halls.

La fréquentation des acheteurs (± 2.500) dépassa les prévisions et des difficultés de circulation en furent la conséquence.

Tout en se félicitant de ce succès, la Ville doit se résoudre à prévoir un nouvel abri pour les vendeurs qu'elle n'a pu caser sous toit et qu'elle ne peut humainement laisser à tous vents plus d'un hiver.

Un projet d'implantation de constructions en matériaux légers sera soumis prochainement au Collège et au Conseil communal, en même temps qu'un planning permettant une juste répartition budgétaire au cours des prochains exercices.

Le crédit de 60 millions est donc proposé en vue de couvrir la désaffectation des terrains de football, leur nivellement, l'établissement d'un réseau d'égouts, la construction de parkings nouveaux reliés à l'entrée de la rue Walraevens, la construction d'un ou deux auvents en matériaux légers pour les vendeurs sur camions.

La Ville peut difficilement se soustraire à ces réalisations ; elle est consciente de faire œuvre utile en admettant le plus de vendeurs et d'acheteurs dans l'enceinte de son marché, favorisant ainsi son exploitation et, au-delà, participant au développement de son secteur économique.

16. — AFFICHAGE.

Recettes :

	1973	1974
(Art. 171 à 177)	6.309.646	6.018.801
	F — 292.845	

Dépenses :

(Art. 266 à 269/279/280) .	3.245.000	3.600.000
	F ± 355.000	

a) *Dépenses de personnel* . . . + 350.000

(Voir tableau et commentaires y relatifs page 22.)

b) *Dépenses de fonctionnement* + 5.000

*
**

Facturation interne.

	1973	1974
Bourse, Marchés, Affichage .	1.400.000	1.206.800
	F + 193.200	

(Voir tableau récapitulatif page 71 Fonction 50/54).

17. — GAZ — ELECTRICITE — EAU
TELEDISTRIBUTION

Recettes :

	1973	1974
A. Gaz	30.569.601	35.170.176
B. Electricité	181.399.561	190.405.327
C. Eau	30.000.000	30.000.000
D. Télédistribution	600.000	1.200.000
	<hr/>	<hr/>
	242.569.162	256.775.503

Dépenses :

A. Gaz	47.267.321	52.736.820
B. Electricité	52,744.355	58.193.929
C. Eau	3.250.000	3.180.000
D. Télédistribution	—	—
	<hr/>	<hr/>
	103.261.676	114.110.749

Voir également :

- a) éclairage public à l'électricité 13/B page 78 ;
- b) Réglementation de la circulation dans les voies publiques Rubrique 13/B p. 78.

A. — Gaz.

(Art. 178/180/181/182/183/184)

Recettes :

30.569.601	35.170.176
<hr/>	
F + 4.600.575	

(Art. 180/181). — Bénéfice d'exploitation :

— 1^{er} district — 6.500.000
— 2^{me} district + 11.100.000

1) Diminution due à la démolition de nombreux immeubles et à l'augmentation des charges financières dues au remplacement de canalisations vétustes.

2) Augmentation due à une expansion assez forte des ventes du gaz ($\pm 12\%$) et à des investissements (renouvellement de conduites) peu importants, le réseau étant principalement constitué de canalisations en acier.

	1973	1974
Art. 183/184. — Intérêts et amortissement des emprunts (quote-parts Etat)	1.495.600	1.485.175
	F — 10.425	

Dépenses :

Art. 285/287/à 291	47.267.321	52.736.820
	F \pm 5.469.499	

Art. 285. — Ancienne régie pensions à charge de la Ville . + 4.500.000

Voir tableau page 22 et commentaires y relatifs.

	1973	1974
	—	—
Art. 287 à 291. — Intérêts et amortissements (quote-part Ville ; quote-part Etat)	2.567.321	2.536.820
	} F — 30.501	

(Recette art. 183/184.)

Voir tableau pages 29/31.

B. — Electricité.

Recettes :

181.399.561	190.405.327
} F + 9.005.766	

Art. 179.
183 à 187

Art. 165. — Bénéfice :

— 1 ^{er} district	+ 11.000.000
— 2 ^{me} district	— 2.000.000

1) Augmentation due au fait que, en 1973, il est constaté que le paramètre H et l'index B.I.T. ont augmenté conjointement (ce qui n'était pas le cas en 1972) et que cette situation, entraînera une augmentation sensible des recettes.

2) Diminution : la prévision qui vous est soumise tient compte des résultats de l'exercice 1972.

Art. 187 + 23.000

	1973	1974
<i>Art. 183-184.</i> — Intérêts et amortissement emprunt . . .	2.472.560	2.455.326
	F — 17.234	

(Quote par Etat.)

Voir tableau récapitulatif page 29/31.

Dépenses :

Voir également : éclairage public à l'électricité ; réglementation de la circulation voies publiques, rubrique 13/B pages 76 et suivantes.

<i>Art. 286/288 à 291</i> . . .	52.744.355	58.193.929
	F + 5.499.574	

Art. 286. — (ancienne régie) pensions à charge de la Ville . + 5.500.000

<i>Art. 288/289</i> — Intérêts amortissement des emprunts (quote-part Ville / quote-part Etat).	4.244.355	4.193.929
	F — 50.426	

Voir tableau récapitulatif pages 29/31.

C. — Eau.

Recettes :

<i>Art. 355.</i> — Solde créditeur à la C.I.B.E.	30.000.000	30.000.000
--	------------	------------

<i>Dépenses :</i>	3.250.000	3.180.000
	F — 70.000	

Art. 753. — Pensions à charge de la Ville — 70.000

Art. 758. — Dépenses non comprises dans le compte de la C.I.B.E.

Fontaines et jets d'eau : voir rubrique « Espaces Verts » (23 A Page III et suivantes).

Facturation interne : voir tableau page 71 (fonction 940/3).

D. — Télédistribution.

Recettes :

	<u>1973</u>	<u>1974</u>
<i>Art. 315.</i> — Redevance . .	600.000	1.200.000
	F + 600.000	

Augmentation sensible du nombre de raccordements et de la prise en charge, par la Ville, du raccordement en souterrain des immeubles de la Grand-Place (raison d'esthétique).

18. — TOURISME

<i>Recettes</i> F	2.100.005	1.937.499
	— 162.506	

Art. 190/191 Intérêts et amortissement d'un emprunt — quote part Tiers.

Voir tableau (rapport pages 29/31).

	1973	1974
A. <i>Dépenses de fonctionnement</i> F	5.000.000	5.000.000
En 1974, le subside de 5.000.000 sera alloué à l'office du Tourisme et d'information de l'agglomération bruxelloise.		
B. <i>Dette</i> F	2.100.005	1.937.499
	— 162.501	

Voir recettes article 140/191.

Voir rapport pages 29/31.

19. — ENSEIGNEMENT

Fonction au budget	CLASSIFICATION DU RAPPORT
F. 70	1. <i>Divers</i> : Direction administrative de l'Instruction publique. Mobilier/Matériel scolaires. Avantages sociaux : — Ecoles officielles ; — Ecoles libres. Tutelle sanitaire : — communale ; — libre. Centre psycho-médico social.
F. 92	Inspection médicale scolaire.
F. { 8441 721	2. <i>Enseignement prégardien et gardien.</i>

- F. 722 3. *Enseignement primaire* :
 — Colonies.
 — Cures de jour.
 — Ecoles de plein air.
- F. 73 4. *Enseignement moyen et normal*.
- F. 74 5. *Enseignement technique*.
- F. 749 6. *Enseignement artistique* :
 Académie royale de musique.
 Académie royale des Beaux-Arts.
- F. 75 7. *Enseignement supérieur* :
 Institut d'enseignement supérieur L. Cooremans).
 Subsidés aux universités de Bruxelles.

<i>Recettes.</i>		<i>Dépenses.</i>	
1973	1974	1973	1974
725.880.566	841.403.852	1.546.048.538	1.767.983.923
+ 115.532.286		+ 221.935.385	

A. — *Remarques importantes.*

- 1) *Institut d'enseignement supérieur L. Cooremans* :
 Au budget de 1973, les crédits étaient inscrits à la fonction 74 (Enseignement technique).
 En 1974, ils sont repris à la fonction 75 (Enseignement supérieur).
- 2) En ce qui concerne les *dépenses de personnel (nettoyées)*, les regroupements suivants ont été opérés :
 — article 309 de 1974 (en 1973 : articles 334/389/395/400/436/442/470/502/533/537) ;
 — article 311 de 1974 (en 1973 : articles 336/391/397/438/444/472/504/534) ;
 — article 313 de 1974 (en 1973 : articles 338/393/399/401/440/446/474/506/535).

ENSEIGNEMENT

Direction Administrative de l'Instruction Publique
« Mobilier Matériel Scolaires » « Tutelle Sanitaire »
Avantages Sociaux « C.P.M.S. I.M.S. ».

	Recettes			Dépenses		
	1973	1974		1973	1974	
Divers	14.692.549	16.056.834	+ 1.364.285	339.893.038	368.239.323	+ 28.346.285
Prégardien et Gardien .	55.095.004	65.262.004	+ 10.167.000	112.780.500	128.821.500	+ 16.041.000
Primaire et colonies .	159.512.003	190.209.002	+ 30.696.999	328.155.000	384.812.300	+ 56.657.300
Moyen Normal	220.980.004	244.824.004	+ 23.844.000	325.115.000	367.803.400	+ 42.688.400
Technique Artistique .	253.298.002	244.377.002	— 8.921.000	394.474.000	403.995.200	+ 9.521.200
Supérieur	22.303.004	25.280.004	+ 2.977.000	45.338.500	52.183.800	+ 6.845.300
	—	55.395.002	+ 55.395.002	292.500	62.128.400	+ 61.835.900
	—	—	+124.444.286	—	—	+221.935.385
	—	—	— 8.921.000	—	—	— 0
Total	725.880.566	841.403.852	+115.523.286	1.546.048.538	1.767.983.923	+221.935.385

3 december 1973)

— 1940 —

ENSEIGNEMENT

B. — Recettes.

	1973	1974
a) Subventions :		
— Traitements (1)	628.844.000	736.701.000
— Fonctionnement (2)	92.406.000	98.171.000
b) Interventions des parents :		
Art. 203 — Bains/transports . .	180.000	190.000
Art. 214 — Enseignement pri- maire/transports	320.000	320.000
Art. 341 — Sections préguardien- nes	1.500.000	3.500.000
Colonies pour enfants débiles :		
Art. 220 — Parents	710.000	710.000
Art. 221 — Mutuelles	500.000	500.000
Art. 222 — Journal « Le Soir ».	415.000	415.000
c) Loyers de locaux scolaires — Art. 196	280.000	280.000
d) Personnel enseignant :		
— Suppléments communaux de pension	375.000	325.000
— Retenues de 1 % — Caisse pensions (règlement de 1923) .	75.000	20.000
e) Intérêts d'amortissement emprunt quote-part Etat (art. 209/210) .	274.538	270.823
f) Divers	1.028	1.029
Total	725.880.576	841.403.852

(1) Voir tableau récapitulatif page 105.

(2) Voir tableau récapitulatif page 105.

ENSEIGNEMENT — SUBVENTIONS

Ordre numérique des articles	Traitements		Fonctionnement	
	1973	1974	1973	1974
Cours publics 208	—	—	25.000	20.000
Cures de jour (O.N.E.) 211	—	—	1.000.000	1.000.000
C.P.M.S. 212	7.500.000	8.400.000	1.500.000	1.500.000
Prégardien (O.N.E.) 346	—	—	12.444.000	14.182.000
Gardien 223	37.000.000	43.430.000	—	—
224	—	—	3.901.000	3.900.000
225	—	—	250.000	250.000
Primaire 226	138.000.000	167.000.000	—	—
227	—	—	13.196.000	13.824.000
228	—	—	1.871.000	1.940.000
Colonies (O.N.E.) 229	—	—	3.500.000	4.500.000
Moyen 241	122.000.000	145.700.000	—	—
242	—	—	16.000.000	17.330.000
243	74.000.000	73.235.000	—	—
244	—	—	8.980.000	8.559.000
Technique 253	229.128.000	222.306.000	—	—
254	—	—	24.170.000	22.071.000
Académie de musique 266	9.500.000	10.545.000	—	—
267	—	—	300.000	330.000
Académie des Beaux- Arts 268	9.950.000	11.840.000	—	—
269	—	—	2.553.000	2.565.000
Supérieur 274	—	52.395.000	—	3.000.000
I.M.S. 351	1.766.000	1.850.000	—	—
352	—	—	2.716.000	3.200.000
Sub-total	628.844.000	736.701.000	92.406.000	98.171.000
Plaines de jeux (A.D.- E.P.S.) (1) 293	—	—	450.000	500.000
Bibliothèques (2) 295	—	—	1.200.000	1.200.000
Total général	628.844.000	736.701.000	94.056.000	99.871.000

19. — ENSEIGNEMENT

C. — Dépenses.

a) *Dépenses de personnel :*

(Voir tableau page 22.)

b) *Dépenses de fonctionnement :*

	1973	1974	Différence
Divers (1)	18.649.000	19.220.500	+ 571.500
Prégardien et gardien .	19.700.500	22.779.500	+ 3.079.000
Primaire et colonies . .	43.667.000	48.055.000	+ 4.388.000
Moyen et normal . . .	20.395.000	32.699.000	+12.304.000
Technique	43.713.000	52.508.500	+ 8.795.500
Artistique	3.770.500	4.662.000	+ 891.500
Supérieur	—	955.000	+ 955.000
Total	149.895.000	180.879.500	+30.984.500

c) *Subsides — Interventions — Avantages sociaux :*

	1973	1974	Différence
Divers (2)	39.193.500	42.578.500	+ 3.385.000
Ecoles de plein air (libres)	2.500.000	2.500.000	—
Technique	115.000	98.500	— 16.500
Artistique	114.000	90.000	— 24.000
Supérieur	292.500	300.000	+ 7.500
Total	42.215.000	45.567.000	+ 3.352.000

d) *Dépenses « dette » :*

Divers	274.538	270.823	— 3.715
------------------	---------	---------	---------

(Voir recettes art. 209/210 et tableau emprunts.)

e) *Facturation interne* :

(Voir tableau page 71.)

1) *Sections préguardiennes — Entretien des bâtiments* :

Regroupement des articles 731 et 732 (1973) : 710 (1974).

Suppression de l'article 400 de 1973 (location 1.500).

2) *Avantages sociaux* :

Subdivision des articles :

— bains (entrées) ;

— bains (transports des élèves).

En articles distincts :

a) écoles officielles ;

b) écoles libres.

SUBSIDES :

Suppression des articles suivants (budget de 1973) :

374. — Cours publics de langue française	F	2.500
375. — Cours publics de langue néerlandaise		2.500
481. — Association ayant pour but les développements de l'enseignement commercial		6.500
486. — Ecole de commerce Solvay		10.000
517. — Association des élèves et anciens élèves du Conservatoire Royal de musique		5.000
518. — Conservatoire Royal de musique		19.000
526. — Homes des Etudiants et des Etudiantes		12.500

*
**

En ce qui concerne plus spécialement les dépenses obligatoires ordinaires de fonctionnement, nos prévisions ont été calculées en se basant d'une part sur les dépenses effectuées

au cours de l'année 1972, et reprises au compte communal de cet exercice, et d'autre part en tenant compte des hausses constantes de l'index et par conséquent des salaires et des matières premières. Ces prévisions tiennent compte également des nouvelles sections qui s'ouvrirent durant l'année scolaire 1973-1974, du coût des services qui ont fortement augmentés, de la hausse du coût du mazout, et de l'hectolitre d'eau supplémentaire utilisé, etc.

20. — PLAINES DE JEUX

Recettes.

1973	1974
—	—
525.002	650.002
<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>	
+ 125.000	

Art. repris 277/278/293/294.

Dépenses.

3.025.000	3.499.000
<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>	
+ 474.000	

Articles repris 515 à 519.

Art. 517. — Fourniture de consommation F + 740.000

Prévision basée sur les dépenses réelles de l'exercice 1973 majorées des hausses :

- 1) de l'index ;
- 2) des consommations « eau ».

Art. 518. — Entretien des Bâtiments . . . — 335.000

Voir détail au cahier d'explications.

Les dépenses relatives aux traitements, salaires, sont repris aux nouveaux art. 309/311/313 (Enseignement divers).

Voir également à la rubrique Sports art. 537 et 541 du budget et au rapport page 105.

21. — KERMESSES — CONCERTS
FETES DE QUARTIER

Recettes.

1973	1974
—	—
25.001	20.001
— 5.000	

Articles repris : 282/283.

Les recettes provenant des adjudications pour les Foires de Bruxelles et de Laeken sont comptabilisées à l'art. 45 (voir Taxes et Redevances) : 13.000.000 de F.

Dépenses.

7.870.000	8.575.000
+ 705.000	

a) <i>Dépenses de personnel</i>	1.420.000	2.175.000
	+ 755.000	

Articles 494 à 497.

Voir tableau « Traitements » et commentaires y relatifs page 22.

b) <i>Dépenses de fonctionnement</i>	5.100.000	4.850.000
	— 250.000	

Articles 532/533/534 et

535. — Kermesses (fonctionnement technique) F + 250.000

536. — Matériel de Fêtes — 500.000

En 1973 la prévision comprenait entre autres un poste pour l'achat d'un kiosque.

	1973	1974
	—	—
c) <i>Subsides accordés par la Ville</i>	1.350.000	1.550.000
	+ 200.000	

Articles 559/563.

Art. 563 F + 200.000

Augmentation due à la majoration du nombre de subsides aux comités des fêtes de quartier, de prix d'originalité et de fidélité, des subsides aux sociétés de musique.

22. — SPORTS

A. — Budget ordinaire.

	1973	1974
	—	—
<i>Recettes.</i>	7.446.612	6.779.974
	— 666.638	

Art. 284 à 288.

Art. 296 à 299. — Voir tableau des emprunts contractés par la Ville (pages 29 à 31).

<i>Dépenses.</i>	48.003.978	53.862.190
	+ 5.858.121	

a) *Dépenses de personnel :*

Art. 498 à 502	11.895.000	13.600.000
	+ 1.705.000	

Voir tableau des traitements et commentaires y relatifs (page 22).

b) *Dépenses de fonctionnement :*

Art. 537 à 546	16.800.000	18.475.000
	+ 1.675.000	

Justification des différences importantes :

Art. 540 (nouveau). — Promotion de sport et organisation de stage d'initiation . F + 500.000

Cet article nouveau concerne exclusivement la promotion du sport en général (publicité, propagande) et l'organisation, par la ville de stage d'initiation et de perfectionnement.

Art. 541. — Installations communales de sport et de jeu (bâtiments et terrains) . + 500.000

(Voir également plaines de jeux page 108).

Voir détail au cahier d'explications.

Art. 545. — Bassins de natation (rue du Chevreuil et 2^d district) frais d'entretien et de fonctionnement + 400.000

Voir détail au cahier d'explications.

c) *Intervention subsides divers :*

	1973	1974
	—	—
Art. 564 à 567	3.625.000	5.225.000
	+ 1.600.000	

Art. 564. — Manifestations sportives . F + 200.000
Nécessité de soutenir plus efficacement les sociétés sportives bruxelloises.

Réduction de 100.000 de l'art. 565.

Art. 565. — Meeting internationaux d'athlétisme et autres organisations exceptionnelles — 100.000

(Voir art. 564.)

Art. 566. — Bassins de natation — Liquidation du déficit éventuel de l'exploitation + 1.500.000

Augmentation due :

- 1) à l'accroissement des frais et
- 2) au maintien des tarifs actuels.

	1973	1974
d) <i>Dépenses — Dette</i>	12.603.978	9.749.590
	— 2.854.388	

(Intérêts amortissements des emprunts contractés par la Ville — voir tableau pages 29/31).

e) *Facturation interne* :

Art. 574	3.080.000	6.812.600
	+ 3.732.600	

(Voir tableau page 71).

N.B. — Le montant comprend les dépenses relatives à la fonction 76 du budget (Jeunesse — Sport — Plantations — Kermesses).

*
**

Les prévisions budgétaires du Service des Sports pour l'exercice 1974 se caractérisent :

- 1) en ce qui concerne le service ordinaire, par une stabilisation des dépenses, sauf, d'une part, celles relatives à l'entretien du nouveau Centre Sportif de Neder-Over-Heembeek et, d'autre part, le déficit des deux établissements de bains qui est majoré à lui seul de 1.500.000 F ;
- 2) en ce qui concerne le service extraordinaire, par le fait que trois postes importants y figurent, à savoir :
 - 35.000.000 F pour les bains de Haren pour lesquels le dossier en demande de subside n'est toujours pas revenu de l'Autorité supérieure ;
 - 18.000.000 F pour la construction d'un hall couvert au Heysel ;
 - 16.000.000 F pour l'éclairage du terrain principal du Stade du Heysel (2^e phase d'une réalisation dont le coût total est estimé à 26.000.000 F).

23. — ESPACES VERTS
SERVICE DES PLANTATIONS

Budget ordinaire.

Recettes.

	1973	1974
	—	—
Espaces verts (292/412/414) .	4.331.188	5.008.188
Service des Plantations . . .	300.001	300.001
	<u>4.631.189</u>	<u>5.308.189</u>
	+ 677.000	

Dans la rubrique « Espaces verts », nous avons repris :

	Recettes	Dépenses
	—	—
1) Le Plateau du Heysel . .	Art. 412	Art. 872/3/4
2) Le Bois de la Cambre . .	—	Art. 875
(Voir également rubrique 9 — Propriétés.)		
3) Le Parc du Kluyt	Art. 414	Art. 876/877
4) Les squares et plantations (1)	Art. 292	Art. 550
5) Les fontaines et jets d'eau .	—	Art. 759
6) Les bancs de promenade (2)	—	Art. 551
7) Les Floriades	—	Art. 898 de 1973

(1) Square Porte de Hal.

(2) Bancs Parc de Bruxelles (voir également art. 536).

Dépenses.

	1973	1974
Espaces verts	10.756.361	14.442.361
	+ 3.686.000	

1) *Plateau du Heysel.*

Art. 872/873/874	4.900.000	5.400.000
	+ 500.000	

N.B. :

Art. 872. — (Frais divers : 3.900.000) . F + 300.000
(Voir art. 412 *en recettes* : 3.900.000).

Art. 874. — « Entretien » + 200.000

2) *Bois de la Cambre.*

3) *Parc du Kluys.*

Voir budget extraordinaire art. 903.)

4) *Squares — Plantations diverses.*

	1973	1974
Art. 550	2.500.000	5.800.000
	+ 3.300.000	

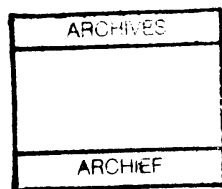
Voir cahier d'explications.

Voir également œuvres d'Art qui ornent les squares (art. 635 — rubrique 27 — page 122).

5) <i>Fontaines et jets d'eau</i>	950.000	970.000
	+ 20.000	

6) <i>Bancs de promenades</i>	1.200.000	600.000
	— 600.000	

Voir Art. 536. — Bancs (parc de Bruxelles).



Service des Plantations :

	1973	1974
	55.060.000	74.650.000
	+ 19.590.000	

a) *Dépenses de personnel :*

Art. 503 à 506	44.400.000	49.400.000
	+ 5.000.000	

Voir tableau « traitements » et commentaires y relatifs (voir page 22).

b) *Dépenses de fonctionnement :*

Art. 537 à 549.		
Art. 552 à 554	10.660.000	25.250.000
	+ 14.590.000	

Justification des différences importantes :

Art. 548. — Dépenses de fonctionnement administratif F + 190.000

Art. 549. — Dépenses de fonctionnement technique + 13.400.000

Voir cahier d'explications.

Dette :

Art. 876/877. — Parc du Kluys	1.096.626	1.662.626
	+ 566.000	

Voir tableau pages 29/31.

Art. 553. — Entretien des bâtiments . F + 1.000.000

Voir cahier d'explications.

c) *Facturation interne :* (voir rubrique 22 « Sports »).

Art. 574. — Voir tableau page 71 (Fonction 76).

24. — JEUNESSE — LOISIRS

Budget ordinaire.

Recettes.

	1973	1974
	—	—
A. <i>Maisons de jeunes — Centre de jeunesse : Service de la jeunesse</i>	—	—
B. <i>Bibliothèques</i>	1.200.022	1.200.002
Art. 279/280/295.		
Voir tableau page 105.		
C. <i>Animation des places publiques :</i>		
Cortèges carnavalesques .	—	500.000
	1.200.002	1.700.002
	+ 500.000	

(Voir aussi rubrique 26 — culture, pages 119 et suivantes.)

Art. 276. — Spectacle son et lumière Grand-Place — Recettes diverses (nouvel article).

Dépenses.

A.	4.345.000	5.365.000
B.	15.815.000	20.837.000
C.	780.000	765.000
	20.940.000	26.967.000
	+ 6.027.000	

A. — *Service de la jeunesse.*

	1973 —	1974 —
<i>Maison de jeunes — Centres de jeunesse</i>	4.345.000	5.365.000
	+ 1.020.000	

a) *Dépenses de personnel :*

Art. 486/7/8/9	2.055.000	2.350.000
	+ 295.000	

Voir tableau « traitement » et commentaires y relatifs (page 22).

b) *Dépenses de fonctionnement :*

Art. 508/14.		
Art. 557/558/626ter	2.290.000	3.015.000
	+ 725.000	

Art. 512. — Commissions consultatives de la jeunesse F + 150.000

Art. 513. — U.C.C.E. — Rencontre annuelle + 75.000

Art. 626ter (article nouveau). — Théâtre des jeunes + 500.000

(Locaux de l'immeuble rue du Marais, 57.)

B. — *Bibliothèques publiques — Heures joyeuses.*

a) *Dépenses de personnel :*

Art. 490/1/2/3	10.148.000	14.393.000
	— 4.245.000	

Voir tableau « traitements » et commentaires y relatifs (page 22).

b) <i>Dépenses de fonctionnement :</i>	1973	1974
	—	—
Art. 524 à 528	5.667.000	6.444.000
	+ 777.000	

Art. 524. — Fonctionnement administratif + 500.000
 Voir détail cahier d'explications.

c) *Facturation interne :*

Voir tableau page 71 (fonction 76).

C. — *Cortèges — Divers.*

Art. 560. — Société de l'Omme-
 gang — Subsidés F 275.000 + 25.000

Art. 561. — Cortèges carnavales-
 ques — Subsidés 150.000 + 20.000

Art. 562. — Manifestations fol-
 kloriques 340.000 — 60.000
 (Voir également rubriques 24 — Loisirs et 26 — Culture.)

25. — MUSEES COMMUNAUX — HOTEL DE VILLE
 ARCHIVES

Budget ordinaire.

<i>Recettes.</i>	1973	1974
	—	—
A. <i>Musées communaux :</i>		
Art. 307/308	325.001	350.001
B. <i>Hôtel de ville :</i>		
Art. 311	175.000	175.000
C. <i>Archives</i>	—	—
	500.001	525.001
	+ 25.000	

Dépenses.

	1973	1974
	6.673.500	10.088.300
	+ 3.414.800	

A. — *Maison du Roi — Musée Schott — Maison Patri-
cienne.*

1) *Dépenses de personnel :*

Art. 611 à 614	2.395.000	3.010.000
	+ 615.000	

Voir tableau « traitements » et commentaires y relatifs
(page 22).

2) *Dépenses de fonctionnement :*

Art. 619 à 622	1.713.500	2.013.300
	+ 299.800	

B. — *Hôtel de ville.*

Art. 629/630/632	2.365.000	4.865.000
	+ 2.500.000	

Art. 632. — Dépenses d'entretien et de fon-
ctionnement de bâtiment F + 2.500.000

Travaux importants à exécuter en 1974 :

- 1) peinture dans les dégagements et
- 2) installation d'un groupe de secours d'électricité.

C. — *Archives :*

Art. 28/628	200.000	200.000
-----------------------	---------	---------

26. — BEAUX-ARTS — CULTURES

Budget ordinaire.

Recettes.

	1973 —	1974 —
a) <i>Divers</i> :		
Art. 194/195	2	2
b) <i>Théâtres</i> :		
Art. 309/310/313/314	5.483	5.390
	—————	—————
	5.483	5.392
	} — 91	

Dépenses.

11.186.101	14.117.101
} + 2.931.000	

1) *Centres culturels* :

Dépenses de fonctionnement.

Art. 520 / 521 / 522 / 523 (articles nouveaux) F + 2.322.000

Art. 556. — Commissions réunies de la culture (cotisation). — A défaut de renseignements précis, une prévision de 1 F figure au budget.

2) *Animation culturelle sur le territoire de la Ville* :

Art. 507 —1.700.000
 Art. 555 —1.800.000

Manifestations artistiques et culturelles :

	1973	1974
	—	—
	8.176.100	8.685.100
		(1)
	+ 509.000	
Art. 322 F		4.000.000
Palais des Beaux-Arts (Art. 637).		
Société philharmonique (Art. 641)		+ 500.000
La majoration de la prévision est due à l'augmentation du subside accordé à la société philharmonique et aux demandes, toujours plus nombreuses, des sociétés culturelles.		
Concours annuel de littérature (Art. 642).		
Association des Ecrivains belges (Art. 644)		+ 9.000

B. — *Théâtres.*

	1973	1974
	—	—
	43.481.179	52.191.488
	+ 8.710.309	

1. *Dépenses de personnel.*

Art. 615 à 618	2.060.000	2.720.000
	+ 660.000	

Voir tableau « traitements » et commentaires y relatifs (page 22).

(1) N.B. — L'article 321 (6.000.000) : la prévision est comprise dans le total de la rubrique 19 Enseignement (divers).

Voir pages 102 à 107. Veuillez en tenir compte.

2. a) *Théâtre du Parc* (623/625/638) :

	1973	1974
	—	—
Dépenses de fonctionnement	1.650.000	1.500.000
Subside	8.147.600	9.239.400
	+ 941.800	

b) *Théâtre Flamand* (624/626/639) :

Dépenses de fonctionnement	1.320.000	1.000.000
Subside	8.147.600	9.239.400
	+ 771.800	

c) *Théâtre de Toone* :

Art. 626bis (nouvel article) . . . F + 1.000.000
 Prévision faite en tenant compte de
 l'état vétuste des locaux.

d) *Théâtre des jeunes* (voir jeunesse pages 116 et suivantes).

e) *Théâtre de la Monnaie* et/ou toute autre activité de diffusion artistique (627/640) :

Art. 627. — Location local école de danse	566.500	630.000
Art. 640. — Subside	12.000.000	12.000.000
	+ 63.500	

f) *Divers* :

Art. 636. — Prix d'art
dramatique (Jury) 845.000 845.000
 Art. 643. — Subsidés.

Art. 645. — Promotion
du répertoire d'opéret-
tes.

3. *Dépenses dette :*

	1973	1974
Intérêts et amortissements de divers emprunts con- tractés par la Ville . .	1.295.479	1.222.888
	—	72.591

Voir pages 29/31.

4. *Facturation interne :*

Art. 653. — (Théâtres + activités culturelles) . .	7.449.000	12.794.800
		+ 5.345.800

Voir tableau page 71 (F. 77).

La politique culturelle mise sur pied en 1972 sera poursuivie et même élargie.

Le crédit de 4.000.000 F destiné aux expositions et concerts de prestige sera entièrement employé en 1974.

Dès à présent l'organisation des quelques manifestations suivantes est prévue à l'Hôtel de Ville :

- une exposition d'œuvres d'artistes géorgiens ;
- une exposition de peintres bruxellois ;
- une exposition d'œuvres de peintures appartenant au groupe « Cobra » (Copenhague - Bruxelles - Amsterdam).

Des projets de concerts sont également à l'étude.

Dans le domaine de l'animation culturelle dans les écoles (6.000.000 F) art. 321 (concerts, théâtre, poésie), les résultats enregistrés en 1972 (232 séances et 42.374 spectateurs) sont très encourageants.

La même politique sera poursuivie et même étendue en 1974. Un effort supplémentaire de 500.000 F est également prévu au budget en faveur des sociétés culturelles qui bénéficieront ainsi d'une aide de 4.500.000 F.

Enfin, en ce qui concerne les théâtres communaux, une dépense très importante est inscrite au budget de 1974 ($2 \times 8.000.000$ F) pour convertir les installations électriques de 110 en 220 volts.

27. — RESTAURATION — MONUMENTS ANCIENS VESTIGES

Recettes.

	1973	1974
	—	—
Art. 312	13.572	13.572

Dépenses.

Art. 631/633/635	1.620.000	4.520.000
	+ 2.900.000	

Art. 633. — Edifices anciens et divers (voir cahier d'explications) F + 900.000

Art. 634. — Entretien et restauration de façades anciennes appartenant à la Ville ou grevées de servitude + 2.000.000

En 1974, des travaux importants sont prévus (nettoyage des façades de la Grand-Place).

28. — A) ETAT CIVIL
B) CULTES
C) INHUMATIONS — CIMETIERES

A. — *Etat Civil.*

Recettes.

	1973	1974
(Art. 76/77/78 de 1973)	2.246.850	304.000
	— 1.942.850	

La diminution provient de la suppression de l'article 79 de 1973.

Recensement.

Intervention de l'Etat — 1.942.850

N.B. — Pour l'exercice 1973, une ordonnance de recouvrement d'un montant de 2.038.071 F est enregistrée.

Dépenses.

	3.532.000	1.393.000
	— 2.139.000	

Art. 64. — Elections et révision des listes électorales — 550.000

N.B. — En 1973, le service a dû procéder à la révision des listes électorales ainsi qu'au renouvellement de la liste des jurés.

Recensement — articles supprimés en 1974 :

Art. 34 de 1973	— 360.000
Art. 63 de 1973	— 729.000
Art. 64 de 1973	— 500.000

Divers :

Art. 62. — Bureau de liaison	48.000
Art. 67. — Célébration de noces d'or	450.000
Art. 212. — Indication du nom des rues	220.000

B. — Cultes.

Recettes.

1973	1974
—	—
3.338.085	4.020.646
+ 682.561	

Art. 320/321. — Intérêts et amortissements
des emprunts contractés (à charge de l'Etat) + 682.561
Voir tableau pages 29/31 (F. 79).

Dépenses.

a) *Divers :*

Art. 671 à 674	6.844.725	7.656.610
	+ 811.885	
Art. 671		+ 100.000

b) *Dette :*

Art. 675 à 678 + 871.685
Intérêts et amortissements des emprunts contractés par la
Ville (voir tableau pages 29/31).

c) <i>Facturation interne</i>	370.000	210.200
	— 159.800	

Voir tableau page 71 (F. 79).

C. — *Inhumations — Cimetières*
Transports funèbres.

Recettes.

	1973	1974
Art. 403 à 408	7.580.475	7.590.471
	+	9.996

Voir également rubrique Taxes et redevances pages 49 à 52 :

Art. 26. — Inhumations	}	Budget — (F. 04).
Art. 27. — Transports funèbres		
Art. 28. — Caveaux d'attente		
Art. 29. — Dépôt mortuaire		

Dépenses.

43.439.474*	49.292.270*
+	5.019.996

* En 1973 :

Art. 843 F. 94 (groupée) 989.000

En 1974 :

F. 94/940/3 (Art. 761) 436.000

F. 94/944/ (Art. 7833) 436.000

F. 94/947/ (Art. 807) 346.000

F. 94/948/ (Art. 850) 513.800

989.000 1.821.800

a) *Dépenses de personnel :*

Art. 837/838/839/840	38.700.000	43.600.000
	+	4.900.000

Voir tableau « traitements » et commentaires y relatifs, page 22.

b) *Dépenses de fonctionnement et divers :*

Art. 841 à 849	3.750.474	3.870.470
	+ 119.996	

Art. 714 — voir page 127 (Cercueils pour indigents).

c) *Facturation interne :*

Voir tableau récapitulatif page 71 (F. 948).

29. — ASSISTANCE SOCIALE
MEDECINE PREVENTIVE

Recettes.

	1973	1974
	—	—
A. Divers (Art. 333)	1.000	1.000
B. Centres de contact de Bruxelles A.S.B.L. *	320.000	1.000.000
	+ 680.000	

Dépenses.

	383.000.000	413.590.000
	+ 30.590.000	

Art. 691. — Subside à la C.A.P. + 27.000.000

(Cette prévision ne tient pas compte de l'intervention éventuelle de la Ville dans le déficit des hôpitaux.)

Centres de contact de Bruxelles (A.S.B.L.) :

Art. 712. — Paiement de loyers + 680.000

(Voir en recettes article 342.)

(*) Voir explications page 133bis.

Art. 724. — Subside de la Ville +1.000.000

Majoration due à l'engagement d'un quatrième animateur et à l'augmentation de frais de fonctionnement.

Art. 748. — Subside à l'Institut de Nursing . —1.810.000

Prévision établie en tenant compte des renseignements obtenus en octobre 1973.

Art. 745bis. — Dépistage du cancer +3.000.000

Suppression des art. 767/768/769 du budget de 1973 relatifs aux frais de dépistage des maladies du cœur et des poumons . . . — 380.000*

Divers (dans l'ordre numérique du budget) :

Art. 692. — Allocation — ristourne (gaz/électricité) +1.100.000

Art. 693. — Cercueils pour indigents 125.000

Art. 746. — Subside à la ligue Nationale Belge contre la tuberculose 5.000

Art. 747. — Subside à la ligue Nationale Belge antivénéérienne 10.000

30. — ACTIVITES SOCIALES.

A. — Crèches.

B. — Service social du personnel. — Divers.

C. — Personnes âgées 3^{me} âge.

Recettes :

1973	1974
51.990.301	52.912.312
F + 922.011	

Dépenses :

1973	1974
—	—
120.481.024	136.013.323
}	
F + 15.532.299	

A. — Crèches.

Recettes :

51.989.299	52.911.310
}	
F + 922.011	

Art. 334/335.

Art. 366. — Redevances à charge des parents + 1.000.000

Prévision établie en tenant compte des recettes des quatre premiers mois de 1973.

Art. 343. — Subside ONE (45.000.000)

Art. 344/5. — Intérêts et amortissements d'emprunts (quote-part Etat) . . . — 47.989

Voir tableau récapitulatif pages 29/31.

Dépenses :

115.379.205	125.039.766
}	
F + 14.660.561	

a) Dépenses de personnel :

88.350.000	99.500.000
}	
F + 11.15.000	

Art. 694 à 697.

Voir tableau récapitulatif des traitements et les commentaires y relatifs page 22.

b) *Dépenses de fonctionnement et subside :*

	1973 —	1974 —
	17.888.800	21.178.800
	F + 3.290.000	
Art. 701. — Honoraires médecins . . . +		800.000
Augmentation du nombre d'enfants soumis au contrôle médical et recours éventuel à des psychologues ou autres spécialistes (subventionnement envisagé par l'O.N.E.).		
Art 702. — Administratif +		250.000
Augmentation :		
1) du coût de la vie ;		
2) ouverture de nouveaux établissements ;		
3) organisation d'un service social de la partie enfance.		
Art. 703. — Technique +		1.075.000
Différence due :		
1) à l'augmentation de toutes choses ;		
2) à l'ouverture de nouveaux établissements ;		
3) aux frais de déplacement des assistantes sociales (remboursables par l'O. N.E.).		
Art. 705. — (Bâtiments) +		665.000
(Voir nomenclature des différentes dépenses au cahier d'explications).		
Art. 706. — Loyer crèche rue Haute (178.000).		
Art. 707. — Véhicules (150.000).		

c) *Subside* :

1973	1974
—	—
150.000	1500.000
} _____	
F — 50.000	

Art. 718 aux crèches privées.

d) *Dépenses dette* :

1.560.405	1.504.766
} _____	
F — 55.639	

Art. 725/726/728.

Intérêts et amortissements des emprunts contractés

Voir tableau récapitulatif rubrique dette pages 29/31.

e) *Facturation interne* :

Art. 729	2.430.000	2.756.200
	} _____	
	F + 326,200	

Voir tableau page 71 (F. 84).

Crèches, préguardiennes, centres de contact.

B. — Service social du personnel. — Divers.

Recettes :

Art. 337/338	2	2
------------------------	---	---

Dépenses :

8.967.819	9.863.557
} _____	
F + 895.738	

a) *Service social du personnel :*

Art. 32. — Secours au personnel . . . + 200.000

Art. 55. — Restaurant du personnel . . + 550.000

Voir également crédit de 800.000 (article 162bis).

(Intervention de la Ville aux repas fournis au personnel de la Police.)

b) *Subsides interventions divers :*

Art. 690-713-714-715-717-719-720-721-722

Principaux subsides :

Art. 719. — A.S.B.L. service d'aide aux familles bruxelloises (1.060.000) . . . + 140.000

Art. 721. — Allocation pour toute naissance d'enfant Bruxellois (1.060.000) . . . —

Art. 722. — Fonds communal d'épargne prénuptiale (200.000) —

C. — *Personnes âgées.*

1973	1974
1.134.000	1.110.000
F — 24.000	

Voir également page 126 « Centre de contact de Bruxelles » (A.S.B.L.) (pages 126-127).

Art. 529-530-531. — « Pavillons de détassement » — 24.000

Art. 723. — « Tickets de théâtre gratuits en faveur de pensionnés bruxellois » . . . 500.000

Rappelons que la Ville de Bruxelles consacre, depuis de nombreuses années, une part importante de son budget pour les crèches communales.

Si l'équipement existant est encore insuffisant pour répondre entièrement aux besoins de la population, il importe cependant de souligner qu'à l'heure actuelle, Bruxelles, avec ses vingt crèches réparties judicieusement sur tout son territoire et pouvant accueillir 688 enfants, occupe — de loin — la première place en Belgique dans ce domaine.

Même sur le plan international, la comparaison avec les pays voisins est souvent à notre avantage.

31. — HYGIENE. — PROPLETE PUBLIQUE.
TRANSPORTS.

	1973	1974
	—	—
<i>Recettes</i>	7.026.298	6.565.482
	F — 460.816	
<i>Dépenses</i>	134.262.697	154.319.080
	F + 20.056.383	

A. — Service de l'Hygiène publique.

Recettes :

Art. 353-354	120.001	1.001
	F — 119.000	

Recettes diverses — 119.000

Notre administration n'effectue plus de relevés des appareils de mesure du réseau de l'agglomération bruxelloise. Les

quote-parts des autres communes de l'agglomération ne seront donc plus prises en recettes.

(Lutte contre la pollution — loi du 26 juillet 1971 — article 4 § 9.)

Dépenses :

1973	1974
25.426.400*	30.019.600*
<hr/>	
F + 4.593.200	

a) *Dépenses de personnel :*

Art. 749-750-751-752 . . .	18.050.000	20.350.000
	<hr/>	
	F + 2.300.000	

Voir tableau « Traitements »
et commentaires y relatifs
(Page 22).

b) *Dépenses de fonctionnement :*

Art. 754-757-769-770 . . .	3.510.000	5.320.000
	<hr/>	
	F + 1.810.000	

Facturation interne (436.000
F) article 761.

Art. 754. — Honoraires pour examens
médicaux + 350.000

Sur cet article sont imputés les honoraires
des examens médicaux pratiqués par le
C.E.S.I. (médecine du travail). Ces dé-
penses son indexées.

Art. 755. — Administratif — 50.000

Art. 756. — Technique — 80.000

Art. 757. — (Véhicules) + 90.000

(*) Voir remarque page 125.

Art. 769. — Frais de dératisation (F 1.300.000).

Art. 770 — Nouvel article — Lutte contre la prolifération des pigeons sans maître . . . + 1.500.000

Voir page 133bis.

c) *Intervention de la Ville dans les frais de fonctionnement du Laboratoire intercommunal de chimie*

3.866.400	4.349.600
F + 483.200	

Part d'intervention de la Ville à titre provisionnel dans les frais de fonctionnement. Hausse :

- 1) de l'index ;
- 2) des rémunérations.

**B. — Propreté publique. — Transports.
(Balayage — arrosage — extraction de boue.)**

Recettes :

	1973	1974
Art. 357 à 362	6.906.297	6.564.481
	F — 341.816	

Art. 358. — Propreté publique recettes diverses — 470.000

Différence imputable à la diminution du nombre de véhicules (donc moins de recette pour la location de ceux-ci).

Art. 359. — Vente poubelles et containers + 130.000

Art. 361-362. — Intérêts et amortissements d'emprunts contractés, quote-part Etat — -.816

(Voir tableau pages 29-31.)

Dépenses :

	1973	1974
Art.769-770, voir page 132 .	108.836.297*	124.299.480*
	F + 15.463.183	

a) *Dépenses de personnel :*

Art. 765-766-767-768 . . .	90.900.000	109.100.000
	F + 18.200.000	

Voir tableau récapitulatif « traitements » et commentaires y relatifs (pages 22).

Hygiène publique.

Le service de l'Hygiène publique nous a communiqué les précisions suivantes.

Le Service de l'Hygiène publique poursuit sa mission en faveur de la salubrité publique. Il veille à l'application stricte du Règlement Général de la protection du Travail, procède aux dépistages des situations clandestines, continue avec succès ses interventions en matière de dératisation et confie ses meilleurs soins à la lutte contre la pollution sous toutes ses formes.

Il entamera vraisemblablement dans le courant de l'exercice 1974, la lutte active contre la prolifération des pigeons sans maître. A cet effet, un crédit nouveau est proposé.

En ce qui concerne la santé publique, les examens de dépistage des maladies des poumons et du cœur sont organisés tous les trois à quatre ans afin d'obtenir une participation suffisante de la population. Ils ont eu lieu en 1973 et seront donc réorganisés en 1976 ou 1977.

En ce qui concerne la Propreté publique et les Transports, l'exercice 1973 a été avant tout une année expérimentale. Suite au transfert de compétences, il a fallu scinder les

prévisions budgétaires sur des bases souvent fort théoriques, car les activités du Service ont toujours été très intimement liées entre elles.

La convention intervenue entre la Ville et l'agglomération ayant pris fin le 1^{er} juillet 1973, il n'est plus nécessaire de prévoir en 1974 des Crédits pour l'agglomération, laquelle pourra prendre elle même ses dépenses en charge de son propre budget.

L'expérience de 1973 nous a permis d'établir les prévisions pour 1974 avec plus d'exactitude et de serrer de plus près la réalité. C'est ainsi qu'il nous a été possible de réduire considérablement le crédit pour l'éloignement et l'épandage des balayures, dont nous avons pu estimer le tonnage d'une façon beaucoup plus précise.

Ailleurs, nous avons enregistré un net accroissement des interventions du Service de la Propreté publique et des Transports. Depuis le transfert du Service des Incendies à l'Agglomération, nos ateliers procèdent à toutes les expertises et réparations des véhicules de tous les services communaux. En outre, par suite de la politique de rénovation menée par les Propriétés communales, notre Service s'occupe très intensément du déblaiement d'immeubles et terrains appartenant à la Ville.

b) *Dépenses de fonctionnement :*

	1973 —	1974 —
Art. 771 à 78	17.900.001	15.165.000
	F — 2.735.001	

Justification des différences importantes

Art. 800 et 802 de 1973 regroupés à l'art. 772-1974 (dépenses de fonctionnement administratif).

Art. 774. — Eloignement et épandage des balayures — 3.000.000

Prévision établie d'après les dépenses réelles des six premiers mois de 1973.

(3 décembre 1973) — 1976 —

Art. 775. — Achat de containers et trémies de versage	+	149.999
(Voir art. 359 en recettes + 130.000 F.)		
Art. 776. — Frais de fonctionnement pour les bâtiments	—	250.000
Art. 778. — Frais d'exploitation de véhicules (Propreté)	+	49.000
Art. 780. — Frais d'exploitation de véhicules (Service des Transports)	+	249.000
Prévision établie d'après les dépenses réelles des six premiers mois de 1973.		

c) *Dépenses dette :*

	1973	1974
	—	—
Art. 781-728	36.296	34.480
	} F — 1.916	

Intérêts/amortissements des emprunts
(Voir tableau récapitulatif pages 29-31.)

d) *Facturation interne :*

Art. 783	436.000
Voir remarque page 125.	

32. — LOGEMENTS SOCIAUX.

Recettes :

	1973	1974
	—	—
Art. 415	40.000	40.000

Dépenses :

—

Sociétés de Logements.

Travaux en cours.

1. — Le Foyer Bruxellois.

1. *Complexe rue de la Querelle.*

- a) achevé : immeubles 2^{me} et 3^{me} phases. 166 logements sociaux ;
- b) en cours de construction : immeubles de la phase terminale. 131 logements sociaux.

2. *Rénovation quartier «-Nord ». — Chaussée d'Anvers.*

L'îlot à rénover est délimité par la rue Willem De Mol prolongée, la chaussée d'Anvers et la rue Rogier. L'avant-projet, remanié, est en instance d'approbation. Début de la réalisation : second semestre 1974.

Le projet prévoit la construction de plus ou moins 220 logements sociaux et parkings.

3. *Projets d'extension :*

- a) « Potiers » : ± 150 logements sociaux ;
- a) rue Haute « Sud » : ± 90 logements sociaux.

Aucune perspective pour l'immédiat. L'état du dossier d'expropriation établi par la Ville de Bruxelles ne permet pas d'entamer à l'heure actuelle l'étude du projet de construction.

4. *Proposition d'acquisition de terrains :*

Des perspectives d'acquisition s'offrent :

- à court terme rue du Miroir et rue Blaes, 76 à 82 ;
projet : ± 40 logements sociaux ;
- à terme plus éloigné : rue Harenheide à Haren ;
projet : ± 50 logements sociaux.

2. — Le Foyer Laekenois.

Complexe chaussée d'Anvers, avenue de l'Héliport, rue Willem De Mol.

1^o Immeubles 2, 4, 5, 7.

Les travaux de construction de ces quatre immeubles ont débuté le 29 mai 1972 avec un délai d'achèvement contractuel de 400 jours ouvrables. Les immeubles 2 et 5 comportent chacun 104 logements répartis comme suit :

31 studios ;

19 appartements à 1 chambre à coucher ;

36 appartements à 2 chambres à coucher ;

18 appartements à 3 chambres à coucher.

L'immeuble 4 comporte 88 logements répartis comme suit :

24 studios ;

17 appartements à 1 chambre à coucher ;

32 appartements à 2 chambres à coucher ;

15 appartements à 3 chambres à coucher.

L'immeuble 7 comporte 81 logements répartis comme suit :

23 studios ;

16 appartements à 1 chambre à coucher ;

28 appartements à 2 chambres à coucher ;

14 appartements à 3 chambres à coucher.

Les mises en location de ces logements se succéderont pendant le premier semestre de 1974.

Ces immeubles sont équipés de chauffage central, d'ascenseurs, de distribution d'eau chaude et sont raccordés au réseau de télédistribution Coditel.

2^o Immeuble 1.

La solution initialement prévue de la construction d'une tour de vingt étages et de deux bâtiments pour pensionnés à construire par la Ville de Bruxelles s'étant révélée trop

coûteuse, le Foyer Laekenois à recherché une formule plus économique. Après avoir obtenu une modification du plan d'aménagement, il a décidé de faire construire un immeuble de 104 logements semblable aux blocs 2 et 5. Les travaux ont été entamés le 30 mars 1973.

II^{me} phase.

La construction de l'immeuble 3 pourra être entamée lorsque le terrain actuellement occupé par l'Ecole de la rue Willem De Mol sera mis à notre disposition par la Ville de Bruxelles.

La construction des immeubles 6 et 8 pour laquelle nous avons obtenu les crédits de la Société Nationale du Logement pourra être commencée dès que le terrain actuellement occupé par la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles sera mis à notre disposition par la Ville de Bruxelles.

*
**

Voir également :

1. Egout, Voirie : page 81-82.
2. Aménagement du territoire : lutte contre les taudis; expropriations, pages 84 à 92.

3. — Sorelo.

Deux immeubles (rue Lacaille et rue des Fleuristes) groupant 140 logements ont été terminés en 1972 et pleinement occupés à partir du 1^{er} janvier 1973.

En 1973, la Société Sorelo a proposé un plan d'aménagement pour les constructions de logements sociaux à ériger rue des Fleuristes, rue de l'Hectolitre et rue de la Plume. Sorelo doit encore construire 260 logements environ ainsi qu'un garage souterrain.

Sorelo attend avec impatience l'approbation du nouveau plan d'aménagement pour entamer les plans des futurs immeubles.